

Sommaire du Plan d'entreprise  
de 2009-2010 à 2013-2014

Sommaire du Budget de fonctionnement  
2009-2010

Sommaire du Budget des investissements  
2009-2010



Conseil canadien des normes  
Standards Council of Canada

Le Conseil canadien des normes a pour mandat d'encourager une normalisation efficiente et efficace au Canada lorsque celle-ci ne fait l'objet d'aucune mesure législative.

Mission : Diriger et faciliter l'élaboration et l'utilisation des normes nationales et internationales et des services d'accréditation, pour améliorer la compétitivité et le bien-être du Canada.

Vision : Améliorer la qualité de vie des Canadiens en dirigeant le Système national de normes du Canada.

Dans sa forme la plus simple, une *norme* est un ensemble convenu de critères ou règles en regard duquel des choses sont mesurées ou comparées. Bien qu'il soit souvent question de « normes volontaires », de nombreuses normes sont citées en référence dans des dispositions réglementaires et deviennent de ce fait d'application obligatoire.

L'*évaluation de la conformité* est toute activité de vérification de la conformité à une norme. En font partie les activités d'accréditation et les activités accréditées comme les essais et la certification.

La *normalisation* comprend à la fois l'élaboration des normes et les activités d'évaluation de la conformité.

Le Conseil canadien des normes (CCN) encourage l'utilisation des normes, de l'évaluation de la conformité et de la normalisation, à l'échelle nationale et internationale.

Communiquez avec nous :

Courriel      info@scc.ca  
Poste          270, rue Albert, bureau 200  
                    Ottawa (Ontario) K1P 6N7  
Téléphone    +1 613 238 3222  
Télécopieur  +1 613 569 7808



**Conseil canadien des normes**  
**Standards Council of Canada**

# Table des matières

1. LE PLAN QUINQUENNAL DU CCN – SOMMAIRE	1
1.1 Vue d'ensemble	1
1.2 Contexte opérationnel	2
1.3 Priorités stratégiques	3
2. VUE D'ENSEMBLE	4
2.1 Introduction	4
2.1.1 Stratégie canadienne de normalisation (SCN) 2009-2012	5
2.2 Profil de la société	6
2.2.1 Mandat	6
2.3 Structure	6
2.3.1 Conseil d'administration	6
2.3.2 Comités du Conseil	6
2.3.3 Comités consultatifs	6
2.4 Activités du personnel	7
2.4.1 Normes	7
2.4.2 Évaluation de la conformité	7
2.4.3 Commerce et affaires intergouvernementales	8
2.5 Produits et services	9
2.6 Système de management de la qualité (SMQ)	9
2.7 Participation aux comités du CCN	10
2.8 Les priorités d'action du gouvernement fédéral et leur lien avec les activités et initiatives du CCN	10
3. CONTEXTE OPÉRATIONNEL	12
3.1 Questions stratégiques	12
3.1.1 Contexte intérieur	12
3.1.2 Contexte international	13
3.2 Risques stratégiques	13
3.2.1 Ressources financières	13
3.2.2 Ressources humaines	14
3.2.3 Participation aux travaux techniques internationaux	14
3.2.4 Évaluation de la conformité	15

4.	PRIORITÉS STRATÉGIQUES ET PRINCIPALES INITIATIVES ET ACTIVITÉS PRÉVUES	16
4.1	1 <sup>re</sup> priorité stratégique : Protéger l'intégrité du Système national de normes	16
4.2	2 <sup>e</sup> priorité stratégique : Renforcer la participation du Canada aux travaux de normalisation internationale et régionale et son influence à ce chapitre	17
4.3	3 <sup>e</sup> priorité stratégique : Définir des programmes et services opportuns et renforcer les capacités (augmenter les recettes et la participation) à l'égard des programmes et services choisis	19
4.4	4 <sup>e</sup> priorité stratégique : Rehausser la reconnaissance du rôle joué par le CCN auprès des principaux groupes d'intéressés	20
4.5	5 <sup>e</sup> priorité stratégique : Rehausser l'efficacité organisationnelle	22
5.	MESURER LE RENDEMENT DU CCN	23
5.1	Tableau de bord équilibré du CCN	23
5.2	Tableau de bord équilibré du CCN — AF 2009-2010	24
6.	RÉSULTATS DU CCN PAR RAPPORT AU PLAN D'ENTREPRISE PRÉCÉDENT	29
6.1	Tableau de bord équilibré du CCN — AF 2008-2009	33
7.	PLAN FINANCIER ET PLANIFICATION DES RESSOURCES	40
7.1	Rendement financier : 2007-2008 et 2008-2009	40
7.1.1	Explication des écarts pour l'AF 2007-2008 — Budget vs résultats réels	41
7.1.2	Explication des écarts pour l'AF 2008-2009 — Budget vs prévisions	43
7.1.3	Rendement par rapport au Plan — Points saillants	43
7.2	Plan financier 2009-2010	44
7.2.1	Explication des écarts : Budget de l'AF 2009-2010 vs prévisions de l'AF 2008-2009	46
7.2.2	Budget des investissements 2009-2010 et Plan financier 2010-2014	47
7.2.3	Plan de fonctionnement pour la période comprise entre 2009-2010 et 2013-2014	48
	Annexe A : Principales conventions comptables	51
	ANNEXE 1 : STRATÉGIE CANADIENNE DE NORMALISATION 2009-2012	54
	ANNEXE 2 : SIGLES ET ACRONYMES	56

# 1

## Le plan quinquennal du CCN – sommaire

### 1.1 VUE D'ENSEMBLE

La tâche primordiale du Conseil canadien des normes (CCN) consiste à renforcer et protéger l'intégrité du Système national de normes (SNN). Le SNN regroupe des organisations et des particuliers qui participent à l'élaboration de normes, à leur promotion et à leur mise en œuvre au Canada. Les normes et les pratiques d'évaluation de la conformité jettent des bases sur lesquelles peuvent s'appuyer l'industrie et les entreprises du Canada. La normalisation facilite non seulement le commerce et le développement durable, mais elle permet aussi de répondre à certains besoins fondamentaux du pays comme la santé, la sécurité et la protection de l'environnement. En tant que membres d'une communauté mondiale, les Canadiens s'attendent à présent à ce que les progrès de la technologie, les facteurs environnementaux et sociétaux et les changements survenant dans d'autres régions du monde aient un profond effet sur le Canada. Un Système national de normes fort garantira que les Canadiens, y compris les industries, les entreprises, le gouvernement et autres intéressés, continueront de profiter du rôle important que joue la normalisation relativement aux dynamiques mondiales.

Le CCN poursuivra ses activités à l'appui des efforts réalisés par le gouvernement fédéral en vue de rendre le Canada plus concurrentiel, d'en faire un lieu où l'on peut vivre et travailler en toute sécurité et de multiplier les possibilités d'échanges commerciaux. Les programmes et services du CCN sont harmonisés avec les principales priorités gouvernementales : l'économie, le commerce intérieur et extérieur, l'environnement, les soins de santé, la sécurité et la bonne gouvernance. Les Canadiens veulent avoir l'assurance que le gouvernement prendra l'initiative et les soutiendra en période d'incertitude économique. Un système efficace de normalisation aidera à répondre à ce besoin. Les normes et les pratiques d'évaluation de la conformité appuient la protection des intérêts économiques du Canada sur la scène internationale, assurant la prospérité des Canadiens.

En 2007, le CCN a fait appel au Conference Board du Canada pour réaliser une étude de l'impact de la normalisation sur l'économie canadienne. Cette étude, intitulée Valeur économique de la normalisation, a quantifié la valeur des normes et a établi que la normalisation est un important moteur de la concurrence, de l'innovation et de la croissance économique. Elle a démontré qu'entre 1981 et 2004, la normalisation a représenté une part de 17 pour cent du taux de croissance de la productivité du travail, ce qui équivaut à 9 pour cent du taux de croissance de la production (PIB réel). En 2004, la

L'étude commandée par le CCN sur la valeur économique de la normalisation démontre qu'entre 1981 et 2004, la normalisation a représenté une part de 17 pour cent du taux de croissance de la productivité du travail, ce qui équivaut à 9 pour cent du taux de croissance de la production (PIB réel). En 2004, la production économique aurait pu être inférieure de 62 milliards de dollars si les normes n'avaient enregistré aucune croissance en nombre les années précédentes.

production économique aurait pu être inférieure de 62 milliards de dollars si les normes n'avaient enregistré aucune croissance en nombre les années précédentes.

Le CCN tire parti des possibilités qui se présentent sur le marché pour protéger la santé et la sécurité des Canadiens. Les normes et les pratiques d'évaluation de la conformité sont des solutions pratiques et rentables pour les gouvernements qui veulent s'attaquer à des enjeux économiques globaux. Le Système national de normes du Canada peut aider à réduire les obstacles au commerce, introduire et diffuser de nouvelles technologies et endiguer le commerce de produits contrefaits. Les normes et les activités d'évaluation de la conformité sont un élément indispensable au succès économique. Le gouvernement du Canada prend des mesures pour assurer la vigueur de l'économie en renforçant les relations commerciales par l'harmonisation des normes. Le CCN est à un moment crucial où en encourageant le recours au SNN et en en faisant connaître la valeur, il pourra aider le gouvernement à protéger l'avenir du Canada.

## 1.2 CONTEXTE OPÉRATIONNEL

---

- La normalisation offre des solutions à faible risque à divers enjeux vitaux des politiques publiques au Canada. L'économie, le commerce intérieur et extérieur, l'environnement, la santé et la sécurité sont autant de domaines où la normalisation joue un rôle important. Le CCN doit continuer de travailler en partenariat avec le gouvernement et l'industrie pour mettre en œuvre les initiatives en matière de politiques publiques qui apportent une réelle valeur aux Canadiens. En consultation avec les partenaires du SNN, la Stratégie canadienne de normalisation (SCN) a été actualisée et guidera les activités du SNN pour la période allant de 2009 à 2012.
- Les besoins du marché ont engendré la nécessité d'offrir de nouveaux programmes d'accréditation traitant de questions comme la vérification des déclarations de gaz à effet de serre, les laboratoires médicaux et la sécurité des aliments. En répondant efficacement aux besoins naissants du marché, le CCN renforcera le rôle du SNN. La demande et la viabilité doivent être soigneusement évaluées au moment de l'établissement de nouveaux programmes.
- Compte tenu de l'affaiblissement de l'économie, des fusions d'organismes d'évaluation de la conformité et de la reconnaissance accrue des accords de reconnaissance mutuelle et multilatérale (ARM et AML), le CCN devra prêter une attention encore plus grande à la fidélisation de la clientèle et à la prospection de marchés pour pouvoir maintenir les recettes tirées des activités d'évaluation de la conformité.
- Une augmentation des cas signalés de produits contrefaits ou de qualité inférieure a préoccupé le public et fait craindre que des produits dangereux puissent se retrouver sur le marché. La mise en place et la réalisation de partenariats visant la sécurité des produits et la lutte contre la contrefaçon seront d'une importance vitale pour protéger le Système national de normes du Canada.

- La participation du CCN à la régie d'organismes internationaux et régionaux de normalisation, et l'influence qu'il exerce auprès d'eux renforcent la compétitivité mondiale du Canada. La prise en compte des perspectives canadiennes dans les politiques internationales sur la normalisation procure un avantage concurrentiel au Canada. L'obtention d'une position de force semblable au sein des comités techniques internationaux et régionaux sera une démarche vitale pour le CCN. En collaboration avec les organismes d'élaboration de normes, le CCN mettra au point des stratégies qui augmenteront la participation des Canadiens aux travaux internationaux et régionaux de normalisation.
- Conformément à son engagement à l'égard de l'amélioration continue, le CCN s'emploiera dans sa quête d'efficacité organisationnelle à mettre en œuvre son programme de gestion des talents et sa nouvelle structure des comités consultatifs, à raffiner son système interne de management de la qualité afin de renforcer ses programmes et ses services, à améliorer la gestion financière, à poursuivre une planification stratégique ciblée ainsi qu'à surveiller les risques et les atténuer.

### 1.3 PRIORITÉS STRATÉGIQUES

---

Compte tenu du contexte opérationnel existant, le CCN concentrera ses efforts sur cinq priorités stratégiques en vue de réaliser son mandat durant la période allant de l'AF 2009-2010 à l'AF 2013-2014. Les priorités stratégiques du CCN pour l'AF 2009-2010 sont présentées dans la 4<sup>e</sup> section.

1<sup>re</sup> priorité stratégique : Protéger l'intégrité du SNN

2<sup>e</sup> priorité stratégique : Renforcer la participation du Canada aux travaux de normalisation internationale et régionale et son influence à ce chapitre

3<sup>e</sup> priorité stratégique : Définir des programmes et services opportuns et renforcer les capacités (augmenter les recettes et la participation) à l'égard des programmes et services choisis

4<sup>e</sup> priorité stratégique : Rehausser la reconnaissance du rôle joué par le CCN auprès des principaux groupes d'intéressés

5<sup>e</sup> priorité stratégique : Rehausser l'efficacité organisationnelle

# 2

## Vue d'ensemble

### 2.1 INTRODUCTION

---

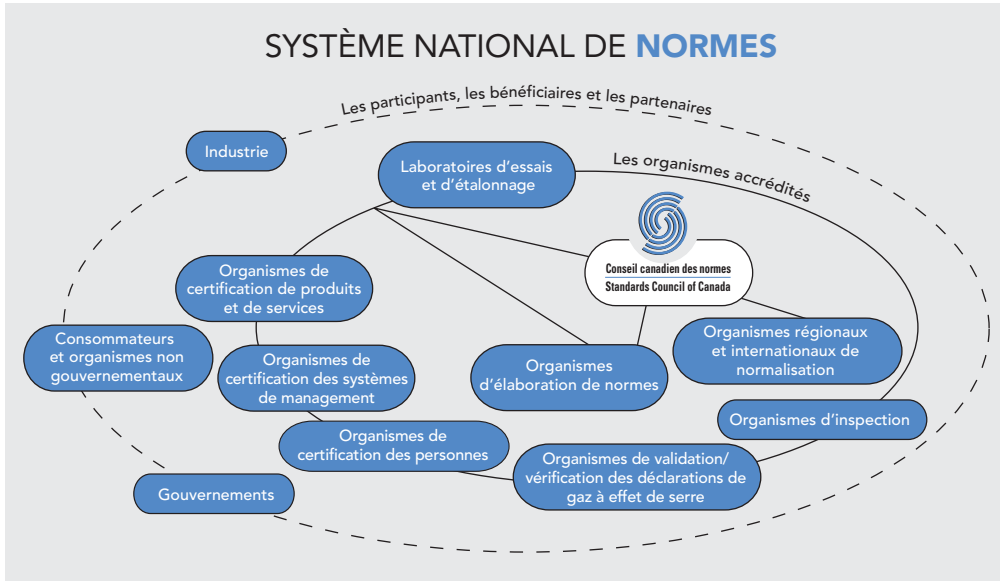
Le Canada est un chef de file mondial en matière de normalisation. Les normes et les activités liées à l'accréditation sont des solutions rentables et pratiques pour les gouvernements, les organismes de réglementation, les consommateurs et l'industrie. Les normes aident à protéger la santé, la sécurité et l'environnement. Elles soutiennent également le bien-être économique et la qualité de vie. Les programmes d'accréditation du Conseil canadien des normes (CCN) respectent entièrement les guides et critères internationaux reconnus en la matière, et ils garantissent que les organisations accréditées sont capables d'effectuer des fonctions déterminées. Les normes favorisent non seulement l'efficacité et l'ordre sur le marché, mais elles assurent aussi la compétitivité des entreprises canadiennes tant au Canada qu'à l'étranger. De plus, il peut être moins coûteux d'élaborer et de tenir à jour des normes que des règlements multiples qui se recoupent. L'étude commandée par le CCN sur la valeur économique de la normalisation a quantifié la valeur des normes et démontré que la normalisation est un important moteur de la concurrence, de l'innovation et de la croissance économique.

Le CCN coordonne et dirige les efforts du Système national de normes (SNN). Les normes touchent la plupart des produits et services que nous utilisons au quotidien. Depuis plus de 25 ans, le SNN contribue à assurer la sécurité et le rendement des produits et des services, à ouvrir le marché mondial aux Canadiens et à faire du Canada un chef de file en matière de normalisation à l'échelle internationale.

Accueillie par le CCN à St. John's, Terre-Neuve-et-Labrador, la Conférence 2008 du SNN était inscrite sous le thème « Des stratégies pour un monde en constante évolution ». Le recours à des stratégies de normalisation permet de relever bon nombre des défis qui découlent de la réglementation dans une économie mondialisée et de profiter des possibilités qu'elle présente. Le SNN évolue de façon à pouvoir contribuer au progrès social et au bien-être économique du Canada et des Canadiens grâce à une solide base de normes. Ces stratégies figurent dans la Stratégie canadienne de normalisation (SCN) 2009-2012 que le CCN a élaborée en consultation avec les partenaires du SNN.



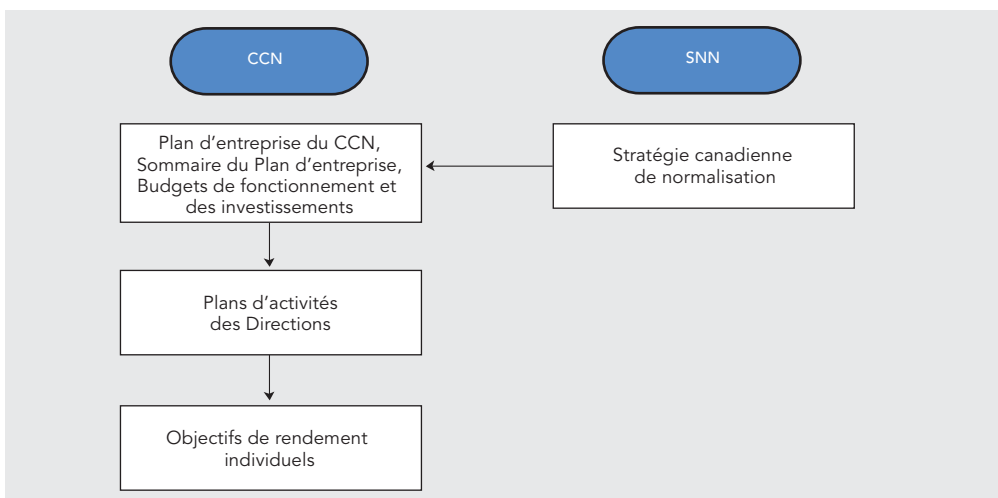
## SYSTÈME NATIONAL DE NORMES



### 2.1.1 Stratégie canadienne de normalisation (SCN) 2009-2012

La SCN 2009-2012 indique la voie à suivre pour tirer le meilleur parti possible de la normalisation et de l'accréditation pour faire avancer le bien-être social et économique des Canadiens au sein d'une économie mondialisée. La stratégie en est à sa troisième mise à jour. Elle cherche à concilier les préoccupations visant la santé, la sécurité et l'environnement avec le commerce, l'innovation et la compétitivité économique. Si le CCN veillera à la bonne mise en œuvre de la stratégie, ce sont les partenaires du SNN qui seront responsables de la réalisation de ses buts et objectifs.

La section 5 du Plan d'entreprise, consacrée au tableau de bord équilibré du CCN, présente et décrit les principales initiatives et activités du CCN. Les buts et objectifs correspondants de la SCN y sont aussi notés. Ces buts et objectifs sont résumés à l'Annexe 1, tandis que la stratégie complète se trouve dans le site web du CCN, au [www.ccn.ca](http://www.ccn.ca). Le rapport entre les documents de planification du CCN est présenté dans le diagramme ci-après.



Le Conseil canadien des normes (CCN) représente le Canada auprès de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et, par son parrainage du Comité national du Canada, de la Commission électrotechnique internationale (CNC/CEI). Ces deux organismes sont les principales instances mondiales de normalisation. En participant à leurs travaux, le CCN veille à ce que la perspective canadienne soit prise en compte dans l'élaboration des normes internationales et que les points de vue de l'industrie, des gouvernements et des groupes de consommateurs soient bien représentés.

Dans le domaine de l'évaluation de la conformité, le CCN représente le Canada au sein de forums internationaux d'accréditation tels que l'International Laboratory Accreditation Cooperation (ILAC) et l'International Accreditation Forum (IAF).

## 2.2 PROFIL DE LA SOCIÉTÉ

Le CCN est une société d'État fédérale dont le mandat est fixé par la *Loi sur le Conseil canadien des normes*, la loi qui le régit.

### 2.2.1 Mandat

En vue de faire progresser l'économie nationale, de contribuer au développement durable, d'améliorer la santé, la sécurité et le bien-être des travailleurs et du public, d'aider et de protéger les consommateurs, de faciliter le commerce intérieur et extérieur, et de développer la coopération internationale en matière de normalisation, le Conseil a pour mission d'encourager une normalisation volontaire efficace et efficace lorsque celle-ci ne fait l'objet d'aucune mesure législative, et notamment :

- a) d'encourager la participation des Canadiens aux activités relatives à la normalisation volontaire;
- b) d'encourager la coopération entre les secteurs privé et public en matière de normalisation volontaire au Canada;
- c) de coordonner les efforts des personnes et organismes s'occupant du Système national de normes et de voir à la bonne marche de leurs activités;
- d) d'encourager, dans le cadre d'activités relatives à la normalisation, la qualité, la performance et l'innovation technologique en ce qui touche les produits et les services canadiens;
- e) d'élaborer des stratégies et de définir des objectifs à long terme en matière de normalisation.<sup>1</sup>

## 2.3 STRUCTURE

### 2.3.1 Conseil d'administration

Les membres du Conseil sont nommés par le gouverneur en conseil sur recommandation du ministre de l'Industrie. Ils relèvent directement du Parlement par l'intermédiaire du Ministre. Le Conseil comprend un maximum de 15 membres dont 12 sont nommés par le gouverneur en conseil et le reste par le Conseil lui-même. Il détermine l'orientation stratégique de l'organisme, s'assure que le CCN remplit bien sa mission et veille aux questions de régie.

Ce travail comprend l'accréditation des organismes d'élaboration de normes et d'évaluation de la conformité, l'approbation des normes proposées comme Normes nationales du Canada, l'adoption de politiques régissant les programmes et services du CCN et l'approbation des budgets et des états financiers vérifiés. Le Conseil coopère aussi étroitement avec le directeur général et la direction à l'élaboration des grandes orientations et des plans stratégiques pertinents.

### 2.3.2 Comités du Conseil

Les comités permanents du Conseil sont le Comité de vérification et le Comité de la régie de la société qui jouent tous deux un rôle important à l'appui des mesures de régie.

### 2.3.3 Comités consultatifs

Les comités consultatifs du CCN, qui relèvent du Conseil, veillent à ce que celui-ci puisse disposer d'une vaste gamme de conseils, de renseignements et de points de vue. Deux de ces comités, le Comité consultatif des provinces et territoires (CCPT) et le Comité consultatif des organismes d'élaboration de normes (CCOEN), ont été établis en vertu de la *Loi sur le Conseil canadien des normes*.

<sup>1</sup> Paragraphe 4.(1), *Loi sur le Conseil canadien des normes*, S.R.C. 1970, ch. 41 (1<sup>er</sup> suppl.), modifiée en 1996, ch. 24

Au cours de l'AF 2008-2009, à la suite d'un examen et d'une analyse du fonctionnement des comités consultatifs du CCN, des changements ont été proposés afin d'améliorer l'efficacité organisationnelle et de permettre à l'organisme de se concentrer sur les enjeux stratégiques. Le nouveau modèle aura pour effet de réduire le nombre de comités qui relèvent directement du Conseil; de réduire le double emploi; de faciliter la participation des spécialistes de l'industrie; de mieux définir les rôles; d'améliorer la reddition de comptes au Conseil.

## 2.4 ACTIVITÉS DU PERSONNEL

Les stratégies et politiques fixées par le Conseil du CCN sont mises en œuvre par un effectif de quelque 90 employés. Les activités du CCN sont réparties en cinq Directions :

- Administration – Directeur, Rick Parsons
- Évaluation de la conformité – Directeur, Pat Paladino
- Services intégrés – Directrice, Sandra Watson
- Commerce et affaires intergouvernementales – Directrice, Elva Nilsen
- Normes – Directeur, Michel Bourassa

### 2.4.1 Normes

Le Conseil canadien des normes coordonne la participation du Canada aux activités de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et de la Commission électrotechnique internationale (CEI), deux des organismes de normalisation volontaire les plus importants au monde, et à celles d'organismes de normalisation régionaux. Lorsqu'il y a lieu, il encourage l'adoption et l'application de normes internationales au Canada.

Le CCN accrédite les organismes qui élaborent des normes au Canada. Ses programmes d'accréditation sont entièrement conformes aux exigences de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) relatives aux obstacles techniques au commerce et enrichis de pratiques exemplaires nationales et internationales. Les organismes d'élaboration de normes accrédités peuvent soumettre leurs normes au CCN pour les faire approuver en tant que Normes nationales du Canada. Pour une norme, cette désignation indique qu'elle est la norme canadienne officielle sur un sujet particulier et que le processus suivi pour l'élaborer a satisfait aux critères du CCN. Les Normes nationales du Canada peuvent avoir été élaborées au Canada, ou elles peuvent être issues de l'adoption de normes internationales auxquelles ont été apportées ou non des modifications.

### 2.4.2 Évaluation de la conformité

L'évaluation de la conformité vise à déterminer si un produit, un service ou un système répond aux exigences d'une norme donnée. Le CCN est membre de diverses organisations internationales et régionales, y compris de l'International Accreditation Forum (IAF) et de l'International Laboratory Accreditation Cooperation (ILAC), qui ont établi des accords en vue d'assurer l'acceptation à l'échelle internationale des résultats d'évaluations de la conformité. L'établissement d'une reconnaissance réciproque de l'accréditation accordée par le CCN aide les exportateurs canadiens en leur permettant d'accéder à tout marché au monde grâce à un seul essai, une seule certification et une seule inspection.

Le CCN accrédite :

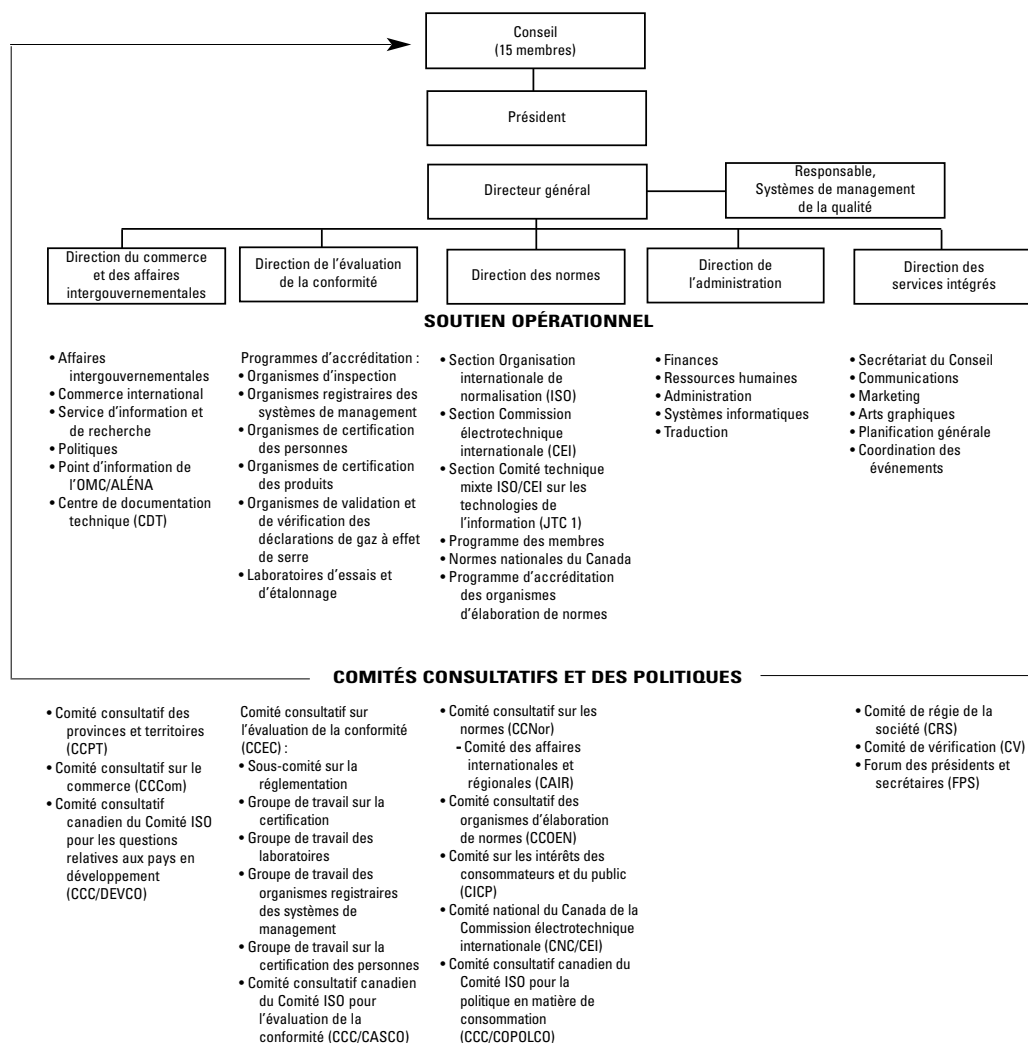
- les organismes de certification des produits;
- les laboratoires d'essais et d'étalonnage;

Activités principales du CCN

- Protéger l'intégrité du Système national de normes (SNN) du Canada grâce à des partenariats et à une surveillance.
- Offrir des programmes d'accréditation et fournir au public une information et des ressources en matière de normalisation.
- Participer à des activités d'élaboration de normes et d'accréditation dans l'intérêt des Canadiens, y compris en représentant le Canada au sein d'organismes internationaux de normalisation.

- les organismes de certification des systèmes de management;
- les organismes d'inspection;
- les organismes de certification des personnes;
- les organismes de validation et de vérification des déclarations de gaz à effet de serre.

## Structure du CCN, Conseil et comités compris



### 2.4.3 Commerce et affaires intergouvernementales

Le CCN conseille les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, les organismes sectoriels et les organismes non gouvernementaux sur les aspects liés aux normes et à l'évaluation de la conformité des politiques commerciales et réglementaires, et il travaille en collaboration avec eux à ce chapitre. Il encourage également le recours accru au Système national de normes dans les activités de réglementation et la négociation d'accords commerciaux.

Le CCN met à la disposition des Canadiens une information complète sur les normes, les règlements techniques et l'évaluation de la conformité au Canada et dans le monde. Il sert en outre de Point

d'information canadien de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA).

## 2.5 PRODUITS ET SERVICES

Le site web du CCN ([www.ccn.ca](http://www.ccn.ca)) est le principal moyen utilisé pour diffuser une information sur la normalisation, les changements touchant les programmes du CCN et les actualités et activités connexes. En sa qualité d'« *Expert en normalisation offrant des solutions d'accréditation* », le CCN rend ses produits et services accessibles dans son site web, parmi lesquels figurent les suivants :

**Export Alerte!** est un service automatisé d'information par courriel qui aide les exportateurs à demeurer au fait des changements dans la réglementation sur les marchés mondiaux avant qu'ils n'entrent en vigueur. Ce service a suscité énormément d'intérêt auprès des pays membres de l'OMC pour sa capacité d'envoyer aux parties intéressées d'un pays des notifications émises au titre de l'OMC. Plusieurs pays ont d'ailleurs conclu des accords d'hébergement avec le CCN pour la mise en œuvre d'*Export Alerte!* dans leurs frontières.

**RéguVision** est une base de données des normes canadiennes, étrangères et internationales citées en référence dans les règlements fédéraux du Canada.

**AlertoNorm!** est un service d'avis électroniques automatisé qui informe les abonnés des changements apportés aux normes canadiennes et internationales.

**StandardsStore.ca** est une initiative commune du Conseil canadien des normes et d'IHS Canada. Cette boutique électronique offre aux clients un guichet unique pour l'achat de normes, de collections de normes et de produits d'information connexes.

En tant que **Point d'information de l'OMC/ALÉNA**, le CCN est l'interlocuteur central au Canada pour les membres de l'OMC recherchant des renseignements sur les conditions d'accès au marché liées à la normalisation. Le CCN gère ce service en vertu d'un contrat passé avec Affaires étrangères et Commerce international Canada (MAECI).

Le **Service d'information et de recherche** du CCN offre des services bilingues de recherche personnalisée, y compris de l'information sur une gamme croissante de questions touchant les normes, les lois et la certification dans les marchés mondiaux.

Le **Centre de documentation technique** est la bibliothèque technique du CCN. Installé dans les locaux du CCN, le Centre abrite une vaste collection de normes et diverses bases de données et références bibliographiques sur les normes.

**SiteScape** est un outil en ligne pour la collaboration et la mise en commun de documents qui est utilisé à l'appui des fonctions internes du CCN. SiteScape facilite les efforts de collaboration avec des parties externes, par exemple certaines activités des programmes d'accréditation et les travaux nationaux et internationaux d'élaboration de normes. Divers ministères et organismes d'élaboration de normes ont choisi d'utiliser par contrat les services d'hébergement SiteScape du CCN plutôt que de créer leur propre infrastructure.

## 2.6 SYSTÈME DE MANAGEMENT DE LA QUALITÉ (SMQ)

Conformément à l'engagement pris par le CCN à l'égard de l'amélioration continue, les principaux programmes et services du CCN ainsi que ses fonctions internes reposent sur un système de management de la qualité (SMQ). Ce système assure aux intéressés, tant internes qu'externes, que les systèmes et pratiques du CCN respectent ISO 9001, la norme internationale reconnue de la qualité. Les fonctions clés sont visées par le système et sont clairement définies dans les documents du système, c'est-à-dire dans les descriptions, les procédures et les instructions relatives aux programmes et aux services connexes. Ces documents constituent du reste un important outil de formation pour les nouveaux employés.

Le CCN oriente son système de management de la qualité selon la norme ISO 9001:2000, ce qui engage sa haute direction à gérer l'organisme d'une façon systématique et transparente pour en assurer ainsi la valeur et la stabilité. ISO 9001:2000 prévoit l'intégration de huit principes clés du management de la qualité :

1. Orientation client
2. Leadership
3. Participation des employés
4. Approche fondée sur des processus
5. Gestion fondée sur les systèmes
6. Amélioration continue
7. Approche factuelle de la prise de décisions
8. Relations avec les fournisseurs mutuellement bénéfiques

---

## 2.7 PARTICIPATION AUX COMITÉS DU CCN

---

Le Conseil canadien des normes a la responsabilité de veiller à la bonne marche du Système national de normes (SNN) du Canada. Il coordonne de surcroît les activités des particuliers et des organisations qui participent aux travaux de comités d'élaboration de normes internationales et régionales. Ces personnes et ces organisations font bénéficier les programmes d'accréditation et les comités consultatifs de leur savoir-faire. Les membres des comités d'élaboration de normes et d'évaluation de la conformité aident à préciser le point de vue officiel du Canada auprès de diverses instances internationales. Les participants et les organisations qui les soutiennent sont d'une importance vitale pour le SNN et le CCN. Le Programme des membres du CCN appuie leur apport par le recrutement, la formation et la reconnaissance des membres des comités. Quelque 3 500 personnes composent les comités du CCN.

## 2.8 LES PRIORITÉS D'ACTION DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LEUR RAPPORT AVEC LES ACTIVITÉS ET INITIATIVES DU CCN

---

Les priorités stratégiques du CCN appuient directement le plan global du gouvernement du Canada visant à assurer la vigueur et la compétitivité du Canada. Le CCN collabore avec le gouvernement fédéral et des organismes non gouvernementaux à la réalisation des priorités du gouvernement du Canada. L'économie étant la priorité du gouvernement et le premier souci de tous les Canadiens, les normes et les pratiques d'évaluation de la conformité proposent des solutions rentables, crédibles et pratiques grâce auxquelles les gouvernements peuvent faire face aux enjeux économiques mondiaux. Les programmes et services du CCN sont harmonisés avec un grand nombre des priorités du gouvernement : réformer le secteur financier mondial; assurer la saine gestion des finances publiques; promouvoir l'investissement et le commerce; lutter contre les changements climatiques et préserver notre environnement; assurer la sécurité des Canadiennes et des Canadiens et contribuer à la sécurité mondiale; accroître l'efficacité de l'action gouvernementale. Le tableau ci-après indique certaines des principales initiatives et activités du CCN qui sont liées à ces priorités gouvernementales telles qu'elles ont été énoncées dans le discours du Trône du 19 novembre 2008.

---

### Priorités d'action du gouvernement fédéral

Réformer le secteur financier mondial et assurer la saine gestion des finances publiques

### Rapport avec les activités et les initiatives du CCN

- Les activités de normalisation appuient les infrastructures modernes, y compris le système financier mondial.
  - L'étude commandée par le CCN sur la valeur économique de la normalisation démontre le rôle de la normalisation dans l'amélioration de la productivité de la main-d'œuvre et la croissance économique.
  - Le CCN conseille les responsables des politiques publiques au sujet de la pertinence de démarches de normalisation dans le cadre des grandes initiatives économiques du gouvernement du Canada, comme la Directive du Cabinet sur la rationalisation de la réglementation et le Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité.
-

---

## Priorités d'action du gouvernement fédéral

## Rapport avec les activités et les initiatives du CCN

---

### Promouvoir l'investissement et le commerce

- Le CCN fait des recommandations sur les questions de normalisation dans les accords de libre-échange, afin de faciliter le commerce extérieur et l'accès des entreprises et industries du Canada aux marchés.
- Le CCN offre un appui en matière de politiques ainsi que des conseils techniques au gouvernement et à l'industrie afin de faciliter la participation au Comité des obstacles techniques au commerce (Comité OTC) de l'OMC.
- Le CCN met en œuvre des protocoles d'entente avec des économies émergentes comme la Chine.
- Le CCN fournit aux économies en développement une assistance à l'égard des activités internationales de normalisation, et les aide à y participer.
- Le CCN appuie l'Accord sur le commerce intérieur (ACI) et encourage le recours à la normalisation en tant qu'outil facilitant le commerce interprovincial. Plus précisément, il a apporté d'importants éléments liés à la normalisation pour le chapitre 4 de l'accord.
- Le CCN offre des ressources d'information en ligne, comme *Export Alerte!*, *RéguVision* et *AlertoNorm!*

---

### Lutter contre les changements climatiques et préserver notre environnement

- Le CCN a lancé un programme d'accréditation en vue d'évaluer la compétence d'organisations vérifiant les émissions de gaz à effet de serre (GES). Ce programme appuie l'action du gouvernement du Canada en matière de durabilité, qui comprend des initiatives visant à réduire les émissions de GES.
- Le CCN assure la participation de Canadiens à la direction de comités nationaux, internationaux et régionaux (p. ex., exigences pour les organismes de validation et de vérification des déclarations de gaz à effet de serre; comités techniques de l'ISO sur le management environnemental et les technologies de l'hydrogène).

---

### Assurer la sécurité des Canadiennes et des Canadiens

- Divers programmes d'accréditation du CCN visent à combler les besoins des Canadiens en matière de soins de santé. Le CCN offre par exemple des programmes visant les laboratoires médicaux, la sécurité des aliments, les laboratoires d'essais, les instruments médicaux et les systèmes de gestion de la santé et de la sécurité au travail.
- Le CCN collabore avec le Comité national du Canada de la CEI (CNC/CEI) et le Comité consultatif national sur la sécurité publique (CCNSP) à des dossiers de santé et de sécurité publiques (p. ex., la création d'une base de données nationale sur les blessures ou incidents).
- Le CCN coopère avec Santé Canada et des partenaires pour appuyer les mesures législatives sur la sécurité des produits.
- Le CCN poursuit des partenariats stratégiques visant la prestation de programmes liés à la santé, comme le partenariat établi avec le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) et l'Ontario Medical Association (OMA) pour la mise en œuvre de son programme d'accréditation des laboratoires médicaux.
- Le CCN poursuit des partenariats visant la santé et la sécurité publiques, par exemple avec l'Institut canadien d'information sur la santé et le Comité consultatif national sur la sécurité publique. De plus, il a conclu avec l'Inforoute Santé du Canada un accord ayant pour but la mise au point de positions canadiennes à présenter au comité ISO/TC 215 sur l'informatique de la santé.

---

### Contribuer à la sécurité mondiale

- Le CCN collabore avec d'autres ministères pour fournir un appui et des conseils à l'égard du Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité, en particulier en ce qui a trait au Cadre de coopération réglementaire.
- Le CCN fournit au gouvernement et à l'industrie un appui et des conseils techniques en matière de politiques sur la normalisation.
- Le CCN participe à l'étude sur la sécurité des infrastructures essentielles menée par la Coopération économique de l'Asie-Pacifique (APEC).
- Le CCN participe aux travaux régionaux et internationaux d'élaboration de normes relatives à la sécurité et à la gestion des urgences dans le monde.

---

### Accroître l'efficacité de l'action gouvernementale

- Le CCN affiche un solide dossier en regard des normes établies sur la régie d'organismes publics ou privés.
- Il a fait suite aux 31 points de repère, à part un, contenus dans le rapport de 2005 du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada sur la gouvernance des sociétés d'État.
- Le CCN continue de veiller à respecter entièrement la *Loi fédérale sur la responsabilité*.
- Sur le plan de la vérification, le CCN n'a jamais reçu d'opinion avec réserve.

# 3

## Contexte opérationnel

### 3.1 QUESTIONS STRATÉGIQUES

---

La section suivante décrit les enjeux stratégiques des contextes national et international. Il s'agit de facteurs stratégiques qui toucheront le CCN au cours de la période visée par le plan.

#### 3.1.1 Contexte intérieur

Le CCN a entrepris au cours des quelques dernières années diverses initiatives visant à mieux se faire connaître à l'échelle nationale : il a, entre autres, établi une stratégie d'image de marque, mené une étude sur la valeur économique de la normalisation et réalisé un projet en vue de déterminer le degré de notoriété de ses programmes et services auprès de cadres supérieurs du gouvernement et de l'industrie. Il commence aujourd'hui à en récolter les fruits, comme en témoignent par exemple l'augmentation des besoins exprimés par des parties intéressées de plus en plus diversifiées, et la demande accrue à l'égard de certains de ses programmes et services. Le CCN poursuivra sur cet élan en continuant de rehausser la notoriété du rôle qu'il joue et en le faisant mieux comprendre auprès des parties intéressées. Il continuera aussi de démontrer que les normes et les pratiques d'évaluation de la conformité apportent des solutions crédibles au gouvernement et aux partenaires de l'industrie.

En s'efforçant de combler les besoins du marché, le CCN doit relever certains défis tels le ralentissement économique, le manque de ressources et la nécessité de composer avec un bassin réduit de participants du SNN. Le CCN appuie les initiatives du gouvernement du Canada en offrant des programmes d'accréditation nombreux et diversifiés. Il continue de chercher de nouveaux moyens de renforcer sa capacité d'action en : 1) effectuant une analyse de rentabilisation pour démontrer ses besoins en matière de ressources; 2) offrant des programmes d'accréditation nouveaux et uniques; 3) encourageant l'industrie canadienne à faire davantage participer ses spécialistes techniques aux travaux d'élaboration de normes internationales. Le CCN dispose de ressources limitées pour financer la participation d'experts techniques à des réunions internationales. En encourageant l'industrie à accroître sa participation et le financement qu'elle accorde à cette dernière, le CCN sera mieux à même de relever certains de ces défis.



### 3.1.2 Contexte international

L'innovation et l'évolution rapide de la technologie présentent à la fois une possibilité et un défi. La participation accrue du Canada aux comités techniques est devenue essentielle. Son apport à l'harmonisation des normes et des pratiques d'évaluation de la conformité à l'échelle internationale profitera à tous les Canadiens. Le CCN cherche à protéger l'intégrité du processus d'élaboration des normes internationales et à faciliter l'adoption des normes au pays en veillant à ce que les besoins du Canada soient entendus et acceptés. Il est indispensable que les points de vue canadiens soient intégrés aux normes et aux pratiques d'évaluation de la conformité internationales sur des questions comme la sécurité des produits et les nouvelles technologies (telles que la nanotechnologie). L'intégration des exigences et des besoins canadiens facilitera la commercialisation des produits et des services du Canada d'une part et permettra d'assurer d'autre part que les produits importés répondent à ses besoins. Si le Canada ne participe pas à ces forums sur la normalisation, il pourrait y avoir des coûts pour lui en termes de possibilités perdues. En y participant, il pourra continuer à jouer un rôle de chef de file de la normalisation pour protéger non seulement l'avenir de la compétitivité économique du Canada, mais aussi la santé et la sécurité des Canadiens.

L'accélération de la mondialisation et la création de marchés intégrés ont abouti à l'évolution des conditions du marché, y compris un cadre de plus en plus concurrentiel pour les programmes et services d'évaluation de la conformité. Comme les organismes d'accréditation délivrent tous à présent leurs accréditations selon les mêmes normes, les organismes de certification et les laboratoires ont maintenant besoin d'un nombre réduit d'accréditations pour se faire accepter sur les marchés mondiaux. En conséquence, de nombreux organismes d'évaluation de la conformité ont entrepris de rationaliser leurs activités et de réduire le nombre d'accréditations qu'ils détiennent. Les effets de ces tendances commerciales actuelles pour le programme d'accréditation du CCN lui-même sont abordés en plus ample détail dans la section suivante sur les risques stratégiques. L'augmentation du nombre de produits contrefaits et des problèmes liés à la sécurité des produits figure parmi les autres enjeux découlant de la mondialisation.

## 3.2 RISQUES STRATÉGIQUES

Le système de management de la qualité du CCN sous-tend bon nombre des stratégies de gestion des risques de l'organisme. Pour le CCN, les sphères de risque sont : les ressources financières, les ressources humaines, la participation aux travaux techniques internationaux et ses programmes d'évaluation de la conformité. Le CCN est en voie d'actualiser son cadre d'évaluation de la gestion des risques d'entreprise et d'évaluer l'efficacité de ses pratiques de gestion des risques. Il se propose d'intégrer dans ce cadre les principes et les lignes directrices qui seront énoncés dans la publication prochaine d'ISO 31000, la norme ISO sur la gestion du risque.

### 3.2.1 Ressources financières

Des ressources limitées empêchent le CCN de jouer un plus grand nombre de rôles. L'organisme a besoin de ressources accrues correspondant au rôle important qu'il joue à l'appui des questions liées aux politiques publiques. Malgré l'augmentation de la demande à l'égard de ses programmes et services, les ressources sont demeurées stables, tandis que les coûts opérationnels n'ont cessé d'augmenter. Si les ressources du CCN demeurent au niveau actuel, le Canada risque d'être privé d'une infrastructure adéquate pour aider à protéger les intérêts du Canada dans des domaines comme le commerce, la sécurité, la santé et l'environnement. Il risque aussi d'avoir à se conformer à des normes internationales qui ont été élaborées sans que le Canada ait pu faire entendre sa voix

et exprimer son point de vue. D'autre part, les droits d'accréditation restent stationnaires, une situation que le ralentissement économique et l'intensification de la concurrence à l'échelle mondiale ne font qu'aggraver. Pour relever ces défis, le CCN recherche d'autres sources de financement afin que le Canada ait la bonne infrastructure en place pour pouvoir répondre aux besoins naissants (dans des domaines tels que le commerce, la santé et l'environnement). Le CCN poursuit l'étude des débouchés pour de nouveaux programmes d'accréditation. Entre-temps, il continuera à recourir à des mécanismes d'établissement des priorités pour assurer une gestion efficace des ressources dont il dispose.

### 3.2.2 Ressources humaines

En matière de ressources humaines, le CCN est confronté à nombre des mêmes défis que d'autres sociétés d'État fédérales. La difficulté à assurer au CCN un effectif solide est d'autant plus grande en raison de la difficulté fondamentale à définir un plan de relève pour un organisme si spécialisé et de si petite taille. En plus de postes hautement techniques, le CCN compte de nombreux postes axés sur le savoir, exigeant des employés qui possèdent une profonde compréhension des normes et de l'évaluation de la conformité. Le CCN a tenté de minimiser les risques en mettant en œuvre un cadre de gestion des talents. L'organisme reconnaît l'importance stratégique de la capacité d'attirer les collaborateurs qu'il lui faut, de les conserver, de les motiver et de leur permettre de progresser au sein de l'organisation. Les principales activités qu'il se propose d'entreprendre à ce titre comprennent l'analyse des CCC (connaissances, compétences et capacités) communes à chaque poste, l'organisation d'une retraite de la direction visant à établir un plan de relève et la mise au point d'un forum électronique réunissant des renseignements pertinents liés aux ressources humaines.

### 3.2.3 Participation aux travaux techniques internationaux

Pour être efficace au pays, le Canada doit s'assurer une solide position au sein du milieu international et régional des normes et de l'accréditation. Le renforcement de la participation canadienne aux travaux des organismes internationaux de normalisation protégera l'avantage concurrentiel du pays à l'échelle mondiale. Vu le vieillissement du bassin des participants, le faible financement de la participation de la part de l'industrie et la difficulté supplémentaire à attirer des spécialistes canadiens, le maintien d'une représentation efficace est exposé à d'importants risques touchant l'accomplissement du mandat du CCN. De plus, il est probable que le ralentissement économique aura d'importantes répercussions sur la capacité du Canada de continuer dans un proche avenir à influencer véritablement les comités de normalisation. Les pertes d'emplois au sein de diverses industries risquent d'avoir un impact sur les niveaux de participation aux travaux des comités. Si certains membres pourront continuer à siéger aux comités, d'autres auront peu de chances de le faire car ils ne pourront plus compter sur l'aide financière de leur secteur.

Une baisse de la participation des Canadiens aux activités de normalisation pourrait compromettre la capacité du Canada d'influer sur les normes internationales : ce dernier serait alors tenu de se conformer à des normes internationales qui auraient été élaborées sans que les intérêts canadiens soient représentés ou pris en considération — ce qui pourrait aller jusqu'à exclure du marché mondial les biens manufacturés et les services canadiens. Le financement nécessaire au renforcement du bassin des intéressés permettra de rehausser la représentativité du système et d'assurer des produits de normalisation applicables et acceptables au Canada. Le CCN continuera d'améliorer son Programme des membres et collaborera avec les partenaires du SNN à l'élaboration d'une stratégie nationale de recrutement.

### 3.2.4 Évaluation de la conformité

Les programmes d'accréditation du CCN répondent à des besoins réels de la société canadienne, par exemple en matière de sécurité, de soins de santé et d'environnement. Ces programmes offrent des solutions rentables qui permettent en fin de compte aux instances gouvernementales et aux Canadiens de réaliser des économies. Ils donnent aussi à l'industrie, aux gouvernements et aux consommateurs l'assurance que les produits et services répondent à des normes fiables de vérification de la sécurité. Cependant, les programmes d'évaluation de la conformité du CCN continuent d'être confrontés à de nombreuses difficultés dans ce contexte extrêmement concurrentiel.

**Décroissance du marché de l'accréditation :** L'un des grands objectifs stratégiques du CCN est de « renforcer les réseaux mondiaux d'accréditation ». Les intervenants en accréditation ont réussi à mettre en place un système d'accréditation d'envergure mondiale. Aujourd'hui, les accords de reconnaissance multilatérale internationaux et régionaux sont largement acceptés. Ce système mondial d'accréditation a été utile à l'industrie, aux organismes d'évaluation de la conformité (OEC) et aux économies en développement. Il présente toutefois un risque pour des organismes d'accréditation comme le CCN — du fait de l'augmentation du nombre d'organismes d'accréditation compétents et de fusions et acquisitions d'organismes d'évaluation de la conformité. Cette tendance pourrait nuire aux revenus assurés au CCN par l'évaluation de la conformité et au nombre d'accréditations.

**Compétitivité :** Les coûts relativement élevés du CCN le rendent moins concurrentiel que ses homologues des États-Unis. Le marché intérieur du CCN est modeste, comptant un nombre limité d'organismes d'évaluation de la conformité. En conséquence, il y a peu de possibilités d'augmenter sa clientèle. Le montant supérieur des coûts peut être attribué aux objectifs du CCN en matière de recouvrement des coûts et au nombre réduit de clients auprès desquels récupérer les coûts. À cela s'ajoute le nombre croissant de concurrents. Les nouveaux concurrents qui ont investi des créneaux de marché offrent souvent des prix inférieurs et une efficacité supérieure; de plus, les organismes d'accréditation établis étendent le champ de leurs activités pour offrir des programmes d'accréditation dans des secteurs non traditionnels.

**Ressources :** Les ressources sont insuffisantes, ce qui limite la capacité du CCN de rehausser les niveaux de service pour les clients actuels, de lancer de nouveaux programmes en temps utile ainsi que de commercialiser, promouvoir et vendre ses services.

Le CCN s'attaque aux défis en prenant plusieurs initiatives, à savoir la mesure du rendement, la recherche active de nouveaux débouchés, la réalisation d'analyses de rentabilisation et l'analyse coûts-avantages à l'égard des programmes d'accréditation, nouveaux et existants.

# 4

## Priorités stratégiques et principales initiatives et activités prévues

Les priorités stratégiques fixées par le CCN sont toujours pertinentes. Elles s'attaquent aux enjeux vitaux auxquels l'organisation est confrontée et elles tiennent compte du contexte actuel. La protection de l'intégrité du Système national de normes (SNN) est la première priorité du CCN.

Le CCN fait appel à ses partenaires du SNN pour l'aider à protéger cette intégrité. En tant que gardien du SNN, il supervisera la mise en œuvre de la nouvelle Stratégie canadienne de normalisation (SCN) 2009-2012; nombre des initiatives prévues par la SCN seront toutefois dirigées par les partenaires du SNN. Le rôle du CCN dans cette mise en œuvre est indiqué dans la section 5.2 du présent plan. Cette information est accompagnée d'une note indiquant l'élément correspondant parmi les buts et objectifs de la SCN. Lorsque c'est le CCN qui dirige une initiative de la SCN, ce rôle sera mentionné près de l'élément considéré, dans la colonne intitulée « résultats attendus/mesure ». Le CCN prendra l'initiative dans d'autres domaines au cours des années 2 et 3 de la stratégie, ce qui sera indiqué dans ses Plans d'entreprise.

Il faut par ailleurs préciser que la lettre de mandat que le ministre de l'Industrie a fait parvenir au CCN en 2006 reste pertinente. Les initiatives et activités clés du Plan d'entreprise font suite à toutes les recommandations qui s'y trouvent, parmi lesquelles la rationalisation de la réglementation, l'élaboration du Cadre de coopération en matière de réglementation dans le contexte du Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité, la promotion d'une plus grande utilisation de la normalisation (en particulier en matière de soins de santé), l'apport d'une aide relativement à l'Accord sur le commerce intérieur et à l'harmonisation des normes avec des marchés émergents comme la Chine, l'Inde et le Brésil.

### 4.1 1<sup>re</sup> PRIORITÉ STRATÉGIQUE

#### Protéger l'intégrité du Système national de normes

Cette priorité stratégique est en phase avec les principaux objectifs énoncés dans la *Loi sur le CCN* qui sont : « d'améliorer la santé, la sécurité et le bien-être des travailleurs et du public » et « d'aider et de protéger les consommateurs [...] en matière de normalisation ». Le CCN est le chef de file du

SNN. Il est indispensable de protéger l'intégrité du SNN — il en va de la viabilité du système. En intervenant dans les dossiers d'intérêt public tels que ceux visant la sécurité des produits et la lutte contre la contrefaçon, le CCN sera mieux à même de réaliser cette priorité stratégique de première importance.

La poursuite des efforts entrepris pour faire connaître l'étude sur la valeur économique de la normalisation contribuera à inciter davantage de partenaires à utiliser le système et à le protéger. Les conclusions de l'étude montrent que les normes ont stimulé la productivité de la main-d'œuvre et ont grandement contribué à la croissance économique du Canada. Ces conclusions seront présentées à des intervenants ciblés dans les milieux des affaires, de l'industrie et des groupes de consommateurs. Le CCN continuera aussi de chercher d'autres moyens de quantifier la valeur de la normalisation.

Les normes et les pratiques d'évaluation de la conformité offrent des solutions efficaces en vue de gérer la sécurité des produits sur le marché canadien. En se penchant davantage sur les enjeux de la lutte contre la contrefaçon et de la sécurité des produits, le CCN pourra mieux aider à relever les défis qui se présentent au Canada et à les faire connaître davantage.

Depuis qu'il a adopté cette priorité stratégique en 2007, le CCN a réalisé d'importants progrès en la matière. Il assume le secrétariat du Comité consultatif national sur la sécurité publique (CCNSP) et il aidera à faciliter une démarche nationale à l'égard de la sécurité des produits.

Les initiatives et activités clés visant cette priorité stratégique sont les suivantes :

- élaborer un plan d'action visant à faire mieux connaître la valeur économique de la normalisation auprès des principales parties intéressées;
- coopérer avec Santé Canada et des partenaires provinciaux et territoriaux dans le cadre du CCNSP, afin de faciliter une démarche nationale dans la gestion de la sécurité des produits du secteur électrique au Canada;
- appuyer Santé Canada et les autres partenaires dans la mise en œuvre des nouvelles mesures législatives sur la sécurité des produits;
- chercher à établir un volet accréditation dans le cadre des mesures législatives proposées par Santé Canada sur la sécurité des produits;
- mettre pleinement en œuvre la base de données des avis concernant les produits;
- augmenter l'apport du CCN au Réseau canadien de lutte contre la contrefaçon et à des activités connexes.

## 4.2 2<sup>e</sup> PRIORITÉ STRATÉGIQUE

Renforcer la participation du Canada aux travaux de normalisation internationale et régionale et son influence à ce chapitre

Les normes et les pratiques d'évaluation de la conformité communes permettent aux Canadiens de pénétrer les marchés mondiaux tout en contribuant à protéger les consommateurs en prévenant l'entrée sur le marché de produits potentiellement dangereux.

La concurrence mondiale devient plus vive à mesure que des économies émergentes tentent de s'assurer une part du marché mondial. Vu la réduction des obstacles au commerce international et

l'évolution rapide de la technologie, il est de plus en plus important que le Canada participe aux travaux de normalisation pour assurer la compétitivité nationale. En outre, les chaînes d'approvisionnement de portée mondiale évoluent et la relation fournisseur-client est de plus en plus intégrée. Comme la concurrence augmente sur le marché, le Canada a besoin de mécanismes de normalisation qui soient intégrés à ces chaînes d'approvisionnement mondiales, afin d'assurer la bonne circulation des biens et services. La normalisation est un aspect important des accords commerciaux et de la stratégie du gouvernement visant à rehausser la compétitivité du Canada et à appuyer les entreprises canadiennes actives dans l'économie mondialisée d'aujourd'hui.

L'évolution rapide de la technologie et l'innovation apportent un défi à relever pour le CCN alors qu'il continue de protéger l'intégrité des pratiques d'élaboration de normes et d'évaluation de la conformité dans l'intérêt des Canadiens. Une des stratégies les plus efficaces pour assurer cette protection consiste à renforcer la représentation canadienne au sein des organismes internationaux et régionaux de normalisation. La viabilité du Système national de normes du Canada dépend de la prise en compte des intérêts canadiens dans les normes internationales et régionales et les pratiques connexes d'évaluation de la conformité.

Le Canada exerce déjà un leadership fort au sein de comités de régie internationaux et régionaux. Le CCN cherchera maintenant à reproduire cette forte représentation dans les comités techniques internationaux et régionaux. En s'exprimant d'une voix unie aux comités techniques, le Canada verra son savoir-faire intégré dans les exigences internationales, ce qui lui procurera un avantage. D'autres progrès seront réalisés grâce au rehaussement du Programme des membres du CCN ainsi qu'à la consolidation du soutien de l'industrie et du gouvernement.

Cette priorité stratégique s'inscrit dans le cadre des objectifs clés de la *Loi sur le CCN* : « encourager les Canadiens à participer aux activités relatives à la normalisation volontaire », « encourager la coopération entre les secteurs privé et public en matière de normalisation volontaire au Canada » et « encourager, dans le cadre d'activités relatives à la normalisation, la qualité, la performance et l'innovation technologique en ce qui touche les produits et les services canadiens ».

Les initiatives et activités clés visant cette priorité stratégique sont les suivantes :

- participer de façon stratégique aux travaux d'organismes internationaux et régionaux d'élaboration de normes et d'évaluation de la conformité tels que l'ISO, la CEI, l'International Accreditation Forum (IAF), la Commission panaméricaine des normes techniques (COPANT), le Pacific Area Standards Congress (PASC), la Pacific Accreditation Cooperation (PAC), l'International Laboratory Accreditation Cooperation (ILAC) et l'InterAmerican Accreditation Cooperation (IAAC);
- repérer des spécialistes canadiens et encourager leur participation aux travaux de comités internationaux d'élaboration de normes;
- augmenter le nombre de postes techniques occupés au sein de l'ISO, de la CEI et d'autres organismes d'élaboration de normes et d'évaluation de la conformité;
- renforcer les réseaux mondiaux d'accréditation — conserver les postes de direction stratégiques lorsque c'est possible; maintenir la reconnaissance accordée aux programmes d'accréditation du CCN en vertu d'accords de reconnaissance mutuelle (ARM); signer de nouveaux accords sur l'accréditation quand les intérêts stratégiques du Canada le justifient; continuer à participer aux travaux des comités techniques pertinents;
- appuyer les activités liées à la normalisation comme élément clé d'une stratégie visant les marchés émergents;

- apporter une contribution sur le plan de la normalisation dans les négociations d'accords de libre-échange nouveaux et existants;
- en partenariat avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada (MAECI), continuer à apporter sur le plan de la normalisation une contribution stratégique aux forums sur le commerce, par exemple au Comité des obstacles techniques au commerce de l'Organisation mondiale du commerce (OMC/OTC) et au Sous-comité sur les normes et la conformité de la Coopération économique Asie-Pacifique (APEC/SCNC).

### 4.3 3<sup>e</sup> PRIORITÉ STRATÉGIQUE

Définir des programmes et services opportuns et renforcer les capacités (augmenter les recettes et la participation) à l'égard des programmes et services choisis

Outre son rôle général de surveillant des travaux du Système national de normes (SNN), le CCN s'emploie à offrir des programmes et services à valeur ajoutée. Compte tenu des contraintes auxquelles sont actuellement soumises ses ressources, l'organisme doit établir un assortiment approprié de programmes et services et s'assurer qu'il dispose d'une capacité d'action suffisante pour les soutenir.

Le CCN est appelé de plus en plus souvent à satisfaire à de nouvelles demandes du marché à l'égard de programmes supplémentaires d'accréditation. Il a répondu aux demandes récentes en lançant, par exemple, de nouveaux programmes dans les domaines de la vérification des déclarations de gaz à effet de serre, de la sécurité des aliments, des laboratoires médicaux et de la sécurité de l'information. Le CCN continuera d'examiner le potentiel de nouveaux marchés et la croissance des programmes et de réaliser des analyses de rentabilisation visant les nouvelles possibilités. L'ajout de nouveaux programmes sera soigneusement évalué en fonction de leur viabilité, de la demande et des besoins publics. De plus, le CCN continuera de former des partenariats stratégiques avec des organismes gouvernementaux et privés afin d'augmenter la portée de ses programmes d'accréditation; la croissance des partenariats touchant à la réglementation contribuera à renforcer ces programmes. Vu le manque de ressources, le CCN ne sera peut-être pas en mesure de promouvoir ses programmes et services adéquatement.

La vitesse à laquelle évolue la technologie conditionne les pratiques d'élaboration des normes et d'évaluation de la conformité. La plupart des participants à l'élaboration des normes sont des spécialistes de l'industrie. Le CCN doit encourager davantage d'entreprises canadiennes à investir (des ressources financières et humaines) dans la normalisation. En démontrant la rentabilité d'un tel investissement pour les entreprises, que ce soit en termes de part de marché ou de réduction des coûts, le CCN pourra mieux réussir à renforcer la capacité d'action. Les entreprises qui influencent les normes peuvent obtenir un avantage concurrentiel et acquérir des renseignements commerciaux en mettant à profit les possibilités de réseautage auprès de clients, fournisseurs ou concurrents. D'autre part, en renforçant son Programme des membres, le CCN facilitera le travail de normalisation des Canadiens et sera mieux à même d'augmenter leur participation. Il se servira de ce programme pour attirer de nouveaux participants aux travaux des comités parallèles canadiens et aux activités internationales. Le CCN étudiera des moyens de collaborer avec les organismes canadiens d'élaboration de normes afin de faire participer davantage de Canadiens aux activités d'élaboration de normes.

Par ailleurs, l'augmentation du nombre de nouvelles demandes d'aide au développement représente de plus en plus un défi pour le CCN. Ce dernier tentera de trouver des moyens de mieux définir et fournir une aide technique aux économies en développement afin de faciliter l'établissement d'une infrastructure de normalisation, et ce, conformément aux priorités commerciales du Canada et aux obligations qui lui incombent en qualité de membre de forums régionaux et internationaux.

L'un des buts de la Stratégie canadienne de normalisation (SCN) 2009-2012 est de mobiliser davantage de participants dans le cadre du SNN. Le CCN veillera à la bonne réalisation de la SCN renouvelée et il publiera des bilans périodiques des progrès réalisés. La 3<sup>e</sup> priorité stratégique s'inscrit dans le cadre des objectifs clés de la *Loi sur le CCN* qui sont : « d'élaborer des stratégies et de définir des objectifs à long terme en matière de normalisation ».

Les initiatives et activités clés visant cette priorité stratégique sont les suivantes :

- veiller à la bonne mise en œuvre de la nouvelle Stratégie canadienne de normalisation 2009-2012;
- élaborer des stratégies encourageant les entreprises canadiennes à investir dans la normalisation;
- former des partenariats d'accréditation avec le gouvernement et d'autres intervenants, comme Transports Canada, le Conseil d'accréditation de la Commission canadienne de normalisation du bois d'œuvre, Environnement Canada;
- promouvoir les nouveaux programmes d'accréditation, par exemple ceux consacrés à la vérification et la validation des déclarations de gaz à effet de serre, la vérification des technologies environnementales et les matériaux de référence certifiés, et en élargir la portée;
- élargir la clientèle de certains programmes existants d'évaluation de la conformité;
- rehausser le programme d'aide offert par le CCN aux économies en développement, telles que le Pérou et la Colombie;
- mettre en œuvre la nouvelle stratégie du Programme des membres;
- trouver d'autres sources de revenus.

#### 4.4 4<sup>e</sup> PRIORITÉ STRATÉGIQUE

##### Rehausser la reconnaissance du rôle joué par le CCN auprès des principaux groupes d'intéressés

Cette priorité stratégique cadre avec les priorités stratégiques 1 et 3. Si l'on veut accroître la participation des parties intéressées et renforcer les capacités du système national du Canada, il est indispensable de faire mieux connaître la valeur et les avantages de la normalisation. Les intervenants du CCN englobent trois publics cibles principaux : 1) les entreprises et l'industrie (cadres supérieurs et gestionnaires au sein d'organisations susceptibles d'être accréditées et que l'évaluation de la conformité ou l'adoption de normes intéressent); 2) les responsables des politiques et de la réglementation des gouvernements fédéral et provinciaux; 3) les clients du CCN et les partenaires du SNN. Le CCN visera aussi d'autres publics tels que : 1) les organismes représentant les consommateurs et les groupes de défense de l'intérêt public; 2) les établissements d'enseignement postsecondaire.



Les parties intéressées apportent une vaste gamme de connaissances techniques, un savoir-faire et des ressources financières à l'appui de l'élaboration des normes et des pratiques d'accréditation à l'échelle tant nationale qu'internationale. Dans ses efforts de sensibilisation, le CCN cherchera avant tout à faire comprendre aux intéressés le rôle qu'il joue et la valeur de la normalisation (avantages pour le gouvernement, les entreprises et l'industrie) afin de mettre en place des partenariats solides et durables. Compte tenu des ressources limitées et des nombreuses priorités concurrentes, l'efficacité des efforts de sensibilisation du CCN dépend de son aptitude à se concentrer sur des domaines clés et à mieux coordonner ses propres efforts et ceux des parties intéressées. Pour réaliser les objectifs fixés, le CCN portera principalement son attention sur les domaines de base suivants : soins de santé; sécurité des produits; environnement; qualité des aliments et de l'eau; commerce; rationalisation de la réglementation. Ces domaines correspondent aux efforts actuellement déployés sur le plan des politiques publiques. Une approche proactive des activités de sensibilisation sera essentielle pour obtenir une reconnaissance accrue auprès des parties intéressées.

Les initiatives et activités clés visant cette priorité sont les suivantes :

- tirer parti des partenariats existants et former de nouveaux partenariats avec des parties intéressées ayant des objectifs communs;
- faire valoir l'intérêt de la normalisation aux ministères s'intéressant aux soins de santé, à la sécurité des produits, à l'environnement, à la qualité des aliments et de l'eau, au commerce et à la rationalisation de la réglementation;
- cibler et mobiliser des groupes d'intéressés clés dans les domaines prioritaires : organismes de réglementation des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, associations de l'industrie et organismes de défense des consommateurs;
- créer des relations et des partenariats stratégiques avec les associations de l'industrie et des entreprises afin de faire mieux connaître les activités de normalisation;
- apporter une contribution, sur le plan de la normalisation, aux grandes initiatives du gouvernement fédéral comme la mise en œuvre de la Directive du Cabinet sur la rationalisation de la réglementation ou le Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité;
- assurer une liaison avec les établissements d'enseignement postsecondaire en vue de consolider les liens établis, par exemple dans le domaine des études et de la recherche consacrées à la normalisation;
- établir une relation avec l'École de la fonction publique du Canada en vue de la sensibilisation des responsables de la réglementation;
- établir une relation avec la Communauté des régulateurs fédéraux (CRF) et son sous-comité sur l'éducation, par exemple pour étudier la possibilité d'offrir un cours en ligne sur la normalisation.

## 4.5 5<sup>e</sup> PRIORITÉ STRATÉGIQUE

---

### Rehausser l'efficacité organisationnelle

La cinquième priorité stratégique du CCN, rehausser l'efficacité organisationnelle, est liée à la capacité du CCN d'appuyer son personnel, de poursuivre ses priorités stratégiques et de maintenir ses ressources de façon à réussir sa mission.

L'efficacité organisationnelle est directement liée à la satisfaction des employés. Cet élément est devenu encore plus important, eu égard aux tendances démographiques actuelles. En 2007, le CCN a réalisé auprès de ses employés un sondage qui a révélé un taux de satisfaction de 82 %. Conscient de l'importance stratégique de la satisfaction des employés et fort des commentaires recueillis au moyen du sondage, le CCN a établi un programme de gestion des talents. Ce programme vise à attirer les bons collaborateurs, à les conserver, à les motiver et à leur permettre de progresser au sein de l'organisation. Aussi, le programme comprend-il des volets axés sur la gestion du rendement, le cheminement professionnel et la planification de la relève.

Le CCN reconnaît également la nécessité d'user davantage de stratégie dans la formulation de conseils en matière de politiques. C'est pourquoi il a revu en 2008 la structure de ses comités consultatifs. La nouvelle structure facilitera l'étude des enjeux horizontaux et permettra aux comités de mieux conseiller le Conseil sur le plan stratégique.

D'autres aspects demeurent des éléments importants de l'efficacité organisationnelle globale du CCN, y compris : l'utilisation du système de management de la qualité du CCN pour renforcer les programmes et les services; une saine gestion financière; une planification stratégique ciblée; la surveillance et l'atténuation des risques.

Les initiatives et activités clés visant cette priorité sont les suivantes :

- mettre en œuvre le *programme de gestion des talents*;
- mettre en œuvre la nouvelle structure des comités consultatifs;
- utiliser le cadre d'évaluation de la gestion des risques d'entreprise;
- utiliser davantage la description modèle des programmes ou services du système de management de la qualité du CCN dans la présentation de la justification économique de nouveaux programmes et services;
- améliorer la régie et la gestion financière;
- mettre à jour et améliorer les documents du système de management de la qualité pour tenir compte des processus actuels et révisés.

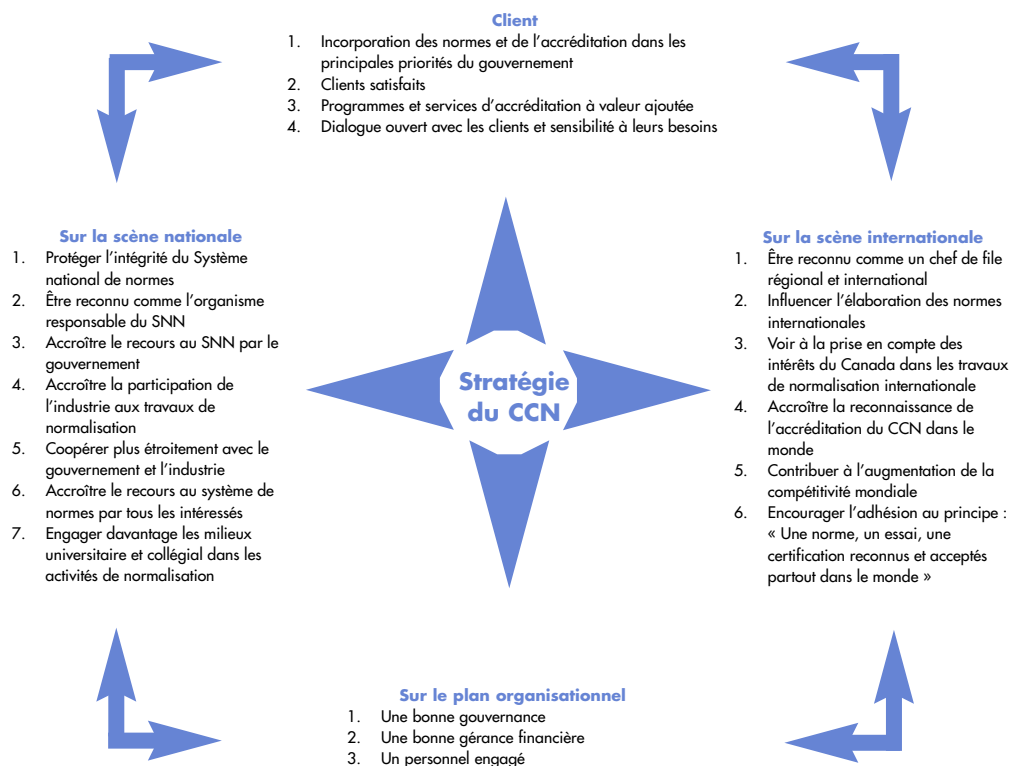
# 5

## Mesurer le rendement du CCN

### 5.1 TABLEAU DE BORD ÉQUILIBRÉ DU CCN

Le CCN mesure le rendement selon chacune des quatre perspectives suivantes : 1) nationale; 2) internationale et régionale; 3) client; 4) organisation et finances. Le diagramme suivant indique les objectifs clés rattachés à chacune de ces perspectives. Les tableaux présentés à la section 5.2 indiquent comment le CCN mesurera le succès à l'égard de chacun de ces objectifs.

Tableau de bord équilibré des objectifs du CCN



## 5.2 TABLEAU DE BORD ÉQUILIBRÉ DU CCN — AF 2009-2010

Les tableaux suivants présentent les initiatives et activités clés que le CCN entreprendra à l'appui des cinq priorités stratégiques. Dans chaque cas, les résultats attendus et les moyens de mesure sont aussi indiqués. Le CCN fera le point sur ces initiatives et activités dans son Plan d'entreprise de l'an prochain, ainsi que dans son Rapport annuel 2009-2010.

### 1<sup>re</sup> priorité stratégique : Protéger l'intégrité du Système national de normes

Principales initiatives ou activités	Objectif	Résultats attendus/mesure pour 2009-2010
Plan d'action visant à faire connaître la valeur économique de la normalisation (SCN : but 3, objectif 3.4)	Amener tous les intéressés à utiliser davantage le Système national de normes (SNN)	Exemples démontrant l'accroissement de la participation des intéressés grâce aux efforts réalisés par le CCN pour faire connaître les avantages de la normalisation
Participation à des activités visant la sécurité des produits et la lutte contre la contrefaçon (SCN : but 1, objectif 1.1)	Chercher des partenaires et examiner les outils normatifs qui permettent de traiter les questions d'intérêt public	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les partenaires, p. ex. Santé Canada, les collègues provinciaux et territoriaux dans le cadre du Comité consultatif national sur la sécurité publique (CCNSP) et d'autres parties intéressées du SNN, sont davantage mis à contribution pour repérer des possibilités d'appuyer et renforcer le système national de sécurité publique</li> <li>2. Apport accru du CCN au Réseau canadien de lutte contre la contrefaçon</li> <li>3. La base de données des avis sur les produits a été mise en œuvre et elle est entièrement opérationnelle</li> </ol>
	Augmenter l'efficacité du Système national de normes (SNN) face aux questions de sécurité des produits	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Représentation du CCN aux réunions du Réseau canadien de lutte contre la contrefaçon et de l'InterAmerican Accreditation Cooperation (IAAC)</li> <li>2. Des initiatives sont établies pour le programme des essais et de la certification à l'appui du programme de Santé Canada sur la sécurité des produits</li> </ol>
	Veiller à ce que les autorités de réglementation canadiennes accordent une priorité à la contrefaçon	Liens établis avec des associations et autorités de réglementation clés
Mise en œuvre de la Stratégie canadienne de normalisation (SCN)	Mettre en œuvre la SCN 2009-2012 avec l'aide des partenaires du SNN	Les initiatives convenues sont mises en œuvre dans les délais indiqués

2<sup>e</sup> priorité stratégique : Renforcer la participation du Canada aux travaux de normalisation internationale et régionale et son influence à ce chapitre

Principales initiatives ou activités	Objectif	Résultats attendus/mesure pour 2009-2010
Évaluer les possibilités et participer stratégiquement aux travaux d'organismes internationaux et régionaux d'élaboration de normes et d'accréditation (SCN : but 1, objectif 1.3)	Démontrer l'influence et l'impact du Canada sur les politiques des organismes internationaux et régionaux de régie de la normalisation	Être reconnu comme chef de file régional et international et exercer une influence manifeste sur l'élaboration de normes internationales
Activités de normalisation avec des marchés émergents	Repérer des possibilités dans le domaine de la normalisation au sein d'économies émergentes comme la Chine, l'Inde et le Brésil	Poursuite de la collaboration avec la Standardization Administration of China (SAC) et examen des possibilités de collaboration avec d'autres économies émergentes
Assurer l'influence et la participation du Canada au sein d'organismes régionaux et internationaux de normalisation	Adoption des positions canadiennes retenues	1. Au moins 80 % des positions sur les politiques proposées par le Canada dans les votes par correspondance de l'IAF, la PAC, l'IAAC, l'APLAC et l'ISO/CASCO retenues 2. Maintien des postes de régie au sein de l'IAF et de la PAC
Mettre en œuvre la politique transfrontalière	Augmenter la reconnaissance mondiale de l'accréditation — promouvoir le principe « <i>une norme, un essai, une certification reconnus et acceptés partout au monde</i> »	1. Mise en œuvre des ententes et accords de coopération multilatérale sur l'accréditation 2. Travailler en collaboration avec des organismes d'accréditation étrangers pour ce qui concerne les évaluations par les pairs des organismes de certification menées selon les lignes directrices de l'IAF
Possibilités de formation et de développement des capacités pour les pays en développement (SCN : but 1, objectif 1.5)	Apporter une aide en formation et développement des capacités aux organismes de normalisation de pays en développement conformément aux intérêts commerciaux et aux obligations contractées aux échelles régionale et internationale	Aide au développement fournie conformément aux plans d'activités des Directions et aux plans de travail des comités consultatifs
Participation et contribution du Canada à l'ISO et à la CEI (SCN : but 1, objectif 1.3)	Influencer la participation canadienne à l'ISO et à la CEI	1. Taux de vote de 100 % pour les projets de Norme internationale (DIS) et les projets finaux de Norme internationale (FDIS) 2) Participation canadienne d'au moins 50 % aux programmes de travail de l'ISO et de la CEI
Normes nationales du Canada (NNC)	1. Approuver l'adoption des normes ISO/CEI comme NNC 2. Mettre en conformité les comités techniques internationaux et les comités des organismes d'élaboration de normes	1. Plus de 70 % des NNC issues de l'adoption de normes internationales 2. Plus de 40 % des comités techniques internationaux mis en conformité avec les comités des OEN
Participation stratégique des Canadiens aux travaux de comités ISO/CEI pertinents (SCN : but 1, objectif 1.3)	Rechercher des possibilités pour les Canadiens au sein des comités ISO/CEI	Participation en tant que membres aux travaux d'importants comités ISO/CEI en 2009 : 1. 150 Canadiens gérant des comités de l'ISO, de la CEI ou du JTC 1 2. 70 Canadiens élus ou nommés à des comités ISO/CEI d'orientation des politiques et de gestion

3<sup>e</sup> priorité stratégique : Définir des programmes et services opportuns et renforcer les capacités (augmenter les recettes et la participation) à l'égard des programmes et services choisis

Principales initiatives ou activités	Objectif	Résultats attendus/mesure pour 2009-2010
Élargir la portée des programmes d'accréditation des organismes d'évaluation de la conformité	Augmenter le nombre de clients des programmes, par rapport aux niveaux actuels	Stratégie de vente élaborée en vue d'augmenter le nombre de candidats à l'accréditation de 4 ou 5 dans les catégories organismes d'inspection et organismes de certification de personnes, et maintien du nombre actuel d'accréditations dans les autres programmes :
		Laboratoires (PALCAN/BPL) 315
		Organismes de certification de produits 31
		Organismes de certification des systèmes de management 20
		Organismes de certification des personnes 3
		Organismes d'inspection 14
		Organismes de vérification des déclarations de gaz à effet de serre 5
		Laboratoires médicaux 5
		Producteurs de matériaux de référence certifiés 3
		Total : 396
	Créer de nouveaux programmes d'évaluation de la conformité	1. De nouveaux programmes sont lancés à l'appui des mesures législatives de Santé Canada sur la sécurité des produits 2. Le CCN poursuit la collaboration avec Environnement Canada en vue de l'établissement du programme de vérification des technologies environnementales (VTE)
	Former des partenariats en matière d'accréditation avec le gouvernement et d'autres intéressés	Possibilités repérées pour le recours à des solutions fondées sur les normes et l'accréditation dans des domaines qui appuient les priorités du gouvernement fédéral, p. ex., Conseil d'accréditation de la Commission canadienne de normalisation du bois d'œuvre et Affaires indiennes et du Nord
Rechercher d'autres sources de financement et d'autres ressources (SCN : but 2, objectif 2.2)	Réaliser les objectifs de récupération des coûts fixés pour tous les programmes d'évaluation de la conformité	1. Objectifs de récupération des coûts réalisés
	Veiller à ce que les programmes d'accréditation soient concurrentiels, et poursuivre le développement des programmes et en maintenir la croissance	1. Structures tarifaires de tous les programmes révisées 2. Établissement et mise en œuvre d'un nouveau système de gestion de l'évaluation de la conformité qui permettra au CCN de mesurer l'efficacité des services offerts
	Augmentation des revenus	Analyse de rentabilisation effectuée pour démontrer les besoins en matière de ressources
Améliorer le Programme des membres (SCN : but 2, objectif 2.1)	Augmentation du bassin de bénévoles du CCN	Mise en œuvre de deux priorités stratégiques du Programme des membres : 1) table ronde annuelle du Programme des membres; 2) préparation d'une séance d'orientation

4<sup>e</sup> priorité stratégique : Rehausser la reconnaissance du rôle joué par le CCN auprès des principaux groupes d'intéressés (industrie, gouvernement et organismes de défense des consommateurs)

Principales initiatives ou activités	Objectif	Résultats attendus/mesure pour 2009-2010
Initiatives de marketing et de rayonnement visant des groupes clés parmi les parties intéressées  (SCN : but 3, objectifs 3.1 et 3.3)	Faire augmenter le recours au Système national de normes (SNN) par le gouvernement, et la participation de l'industrie à l'élaboration des normes	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mise en œuvre du Plan de marketing et de communication pour l'AF 2009-2010, y compris des activités de rayonnement correspondantes auprès du gouvernement et de l'industrie</li> <li>2. Stratégie de marketing établie visant à faire mieux comprendre le SNN aux gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et municipaux, et à faire augmenter leur participation et leur apport financier au SNN (SCN : but 3, objectif 3.1, point a)</li> <li>3. Poursuite du travail avec les partenaires et les intéressés en vue de préparer et diffuser des descriptions de réussites en matière de normalisation, p. ex., reportages sur le web et dans la revue <i>CONSENSUS</i></li> </ol>
	Faire mieux connaître la normalisation auprès des intéressés du CCN en accueillant des événements	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le CCN a accueilli la réunion du Bureau de gestion technique (TMB) de l'ISO (groupe de travail sur la responsabilité sociétale), en mai 2009 à Québec. Le CCN a cherché des moyens de rehausser le profil de la normalisation auprès de divers organismes gouvernementaux canadiens.</li> <li>2. Le CCN a accueilli le Forum des chefs de file de la normalisation, en 2009. Ce forum est organisé à l'intention de Canadiens détenant des postes de direction aux comités techniques de l'ISO et de la CEI (secrétaire, président, animateur) ainsi que des présidents des comités parallèles canadiens et du personnel d'organismes d'élaboration de normes.</li> </ol>
Initiatives visant le gouvernement du Canada  (SCN : but 1, objectifs 1.4 et 1.5)	Intégration aux principales priorités gouvernementales d'éléments liés aux normes et à l'accréditation	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mise en œuvre et promotion du Cadre de coopération réglementaire (CCR)</li> <li>2. Une stratégie est mise en œuvre pour la promotion d'éléments liés à la normalisation dans le cadre de la Directive du Cabinet sur la rationalisation de la réglementation, et pour encourager le recours à la normalisation dans les politiques publiques</li> <li>3. Domaines repérés où des solutions fondées sur les normes et l'accréditation pourraient supprimer des obstacles au commerce interprovincial et international</li> <li>4. Efforts accrus réalisés en vue d'encourager le recours à la normalisation dans les soins de santé ainsi qu'à l'égard d'autres dossiers relevant des politiques publiques, comme l'environnement</li> <li>5. Contribution apportée aux positions gouvernementales à l'égard des obstacles techniques au commerce, dans les accords de libre-échange bilatéraux</li> </ol>
Milieu universitaire et collégial  (SCN : but 3, objectif 3.4)	Accroître la participation du milieu de l'enseignement postsecondaire aux activités de normalisation	Le nombre d'accords de licence autorisant l'utilisation des normes ISO et CEI dans les collèges et universités a augmenté de dix pour cent

5<sup>e</sup> priorité stratégique : Rehausser l'efficacité organisationnelle

Principales initiatives ou activités	Objectif	Résultats attendus/mesure pour 2009-2010
Utilisation du Système de management de la qualité (SMQ) du CCN	Améliorer continuellement le SMQ du CCN de sorte qu'il fasse état des pratiques exemplaires dans tous les programmes et services du CCN	Les documents du SMQ sont améliorés et à jour, et les audits SMQ de toutes les Directions du CCN ne révèlent aucune non-conformité importante
Continuer de développer le processus de planification stratégique du CCN	Continuer d'améliorer l'harmonisation entre les priorités stratégiques du CCN et son mandat, et raffiner les outils de mesure du rendement	Les priorités stratégiques, le mandat et les mesures du rendement du CCN sont harmonisés
Continuer de développer le système de gestion des risques du CCN	Réduire l'exposition du CCN au risque	Le profil de risque du CCN et le processus de gestion des risques sont à jour. Mise au point de documents SMQ à l'appui de cette fonction
Structure des comités consultatifs	Améliorer la structure des comités consultatifs du CCN	La nouvelle structure des comités consultatifs du CCN est mise en œuvre
Pratiques en matière de régie	Assurer la conformité du CCN à la <i>Loi fédérale sur la responsabilité</i>	Un code de conduite répondant aux exigences de la <i>Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles</i> est établi en attendant l'établissement d'un code de conduite du Conseil du Trésor.
Ressources humaines	Élargissement du programme de gestion des talents	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Un plan de relève est mis au point</li> <li>2. Les connaissances, compétences et capacités (CCC) sont définies pour tous les postes du CCN</li> <li>3. Tous les renseignements liés aux ressources humaines qui concernent le programme de gestion des talents sont stockés sur support électronique</li> </ol>
	Affecter environ 1,5 % du budget salarial à la formation du personnel	Environ 1,5 % du budget salarial est consacré à la formation du personnel
Opinion des vérificateurs financiers	Obtenir une opinion sans réserve des vérificateurs financiers	Réception d'une opinion sans réserve des vérificateurs financiers
Examen spécial	Fournir l'assurance raisonnable que les éléments d'actif du CCN sont protégés et maîtrisés	Absence de lacune importante révélée par l'examen spécial quinquennal
Satisfaction des employés	Déterminer l'impact du programme de gestion des talents du CCN	Un taux de satisfaction globale d'au moins 80 % est obtenu. (Le CCN a établi en 2007 un point de référence de 82 %.)
Gestion financière	Bonne gestion financière	Résultat net à 1,5 % près du budget



# 6

## Résultats du CCN par rapport au Plan d'entreprise précédent

Le Plan d'entreprise de l'AF 2008-2009 à l'AF 2012-2013 définissait cinq priorités stratégiques qui avaient été établies à l'appui du mandat de l'organisme et à partir de son examen du contexte opérationnel.

Ces priorités stratégiques étaient les suivantes :

- 1<sup>re</sup> priorité stratégique : Renforcer les capacités en augmentant les revenus et la participation afin de mieux répondre aux demandes de programmes et services et accroître l'efficacité
- 2<sup>e</sup> priorité stratégique : Rehausser la reconnaissance du rôle joué par le CCN au sein des principaux groupes de parties intéressées (industrie, gouvernement et organismes de défense des consommateurs)
- 3<sup>e</sup> priorité stratégique : Renforcer la participation canadienne aux travaux internationaux et régionaux de normalisation afin de rehausser la présence du CCN à l'échelle mondiale
- 4<sup>e</sup> priorité stratégique : Créer des partenariats pour protéger l'intégrité du système de normes du Canada
- 5<sup>e</sup> priorité stratégique : Rehausser l'efficacité organisationnelle

### POINTS SAILLANTS DES RÉSULTATS DE L'AF 2008-2009

Au cours de l'AF 2008-2009, le CCN a pris d'importantes mesures pour rehausser sa capacité d'action grâce à une participation accrue des parties intéressées. Tandis que les revenus restent stables, les données récentes indiquent que les efforts déployés par le CCN pour augmenter la participation ont été fructueux. Les plans de rayonnement du CCN visant l'industrie et le gouvernement témoignent d'un large éventail d'efforts consacrés à l'augmentation de la participation. En outre, le CCN a continué de chercher des moyens d'améliorer ses programmes actuels et de lancer de nouveaux programmes répondant aux besoins du marché. De plus, il a réalisé de grands progrès sur le plan de l'efficacité organisationnelle. Dans l'ensemble, la majorité des initiatives et activités prévues par le CCN sont conformes aux prévisions pour l'AF 2008-2009, bien que certains domaines exigent encore de l'attention, dont : la gestion des ressources financières au moyen d'exercices

d'établissement des priorités; et l'apport de précisions supplémentaires dans le document d'analyse de rentabilisation démontrant les besoins en matière de ressources. D'autres domaines restent à surveiller : 1) les stratégies visant à conserver et engager des employés solides; 2) la gestion de la participation aux comités du CCN, en ce qui a trait à la composition des comités et à l'évaluation quantitative des niveaux de participation des bénévoles; 3) le lancement de nouveaux programmes d'accréditation fondés sur des analyses de rentabilisation. Les points saillants des résultats du CCN jusqu'au 15 novembre 2008 se présentent comme suit :

### **1<sup>re</sup> priorité stratégique : Renforcer les capacités en augmentant les revenus et la participation afin de mieux répondre aux demandes de programmes et services**

Pour démontrer ses besoins en matière de ressources, le CCN a réalisé une analyse de rentabilisation étayée par des données empiriques probantes révélées par l'étude de 2007 sur la valeur économique de la normalisation. Cette analyse de rentabilisation doit toutefois être raffinée davantage de façon à reposer sur des données empiriques encore plus probantes sur les avantages économiques de la normalisation.

En juin 2008, le CCN a lancé un programme d'accréditation visant à évaluer la compétence des organisations mesurant les émissions de gaz à effet de serre (GES). Le programme d'accréditation du CCN appuie celui du gouvernement du Canada en matière de durabilité, qui comprend des initiatives en vue de réduire les émissions de GES. Il a été mis au point dans le cadre d'un partenariat entre le CCN, Ressources naturelles Canada (RNCAN), Environnement Canada et l'Organisation pour les carrières en environnement (ECO).

Alors que la reconnaissance des programmes d'accréditation du CCN et l'intérêt à leur égard continuent de progresser, certains d'entre eux ne connaissent pas le succès attendu en partie en raison de la concurrence exercée par d'autres organismes canadiens d'accréditation. Le programme d'accréditation de laboratoires du CCN a perdu des clients, ce qui peut être attribué à l'expiration de l'accord tripartite entre le ministère de l'Environnement, le CCN et la Canadian Association for Laboratory Accreditation (CALA) (anciennement l'Association canadienne des laboratoires d'analyse environnementale). Le ministère de l'Environnement a choisi de reconnaître à la fois le CCN et la CALA pour l'accréditation des laboratoires d'analyse de l'eau potable. Afin de réduire les risques futurs dans ce domaine, une évaluation approfondie des programmes d'accréditation du CCN sera entreprise. Les résultats serviront à élaborer une stratégie à long terme pour le programme d'évaluation de la conformité du CCN. Cette évaluation devrait être terminée d'ici la fin de l'AF 2008-2009.

Le Programme des membres du CCN continue d'évoluer afin d'assurer une participation accrue de bénévoles aux travaux de ses comités. Les efforts consacrés par l'ensemble de l'organisation au Programme des membres renforceront l'appui offert aux membres du CCN et faciliteront la tâche des Canadiens qui travaillent à la normalisation à l'échelle nationale et internationale.

### **2<sup>e</sup> priorité stratégique : Rehausser la reconnaissance du rôle joué par le CCN au sein des principaux groupes de parties intéressées (industrie, gouvernement et organismes de défense des consommateurs)**

Le CCN continue de créer des liens avec l'industrie, le gouvernement et les organismes de défense des consommateurs. La Conférence 2008 du Système national de normes organisée par le CCN a réuni de nombreux intervenants de ces groupes d'intéressés. Le programme comprenait des séances sur la protection civile, la durabilité, les marchés émergents, les partenariats commerciaux nord-américains, un atelier en séance plénière sur la sécurité des produits et une séance plénière informelle sur les avantages économiques de la normalisation. Parmi les conférenciers figuraient des

cadres supérieurs d'organisations telles que Ballard Power, Bell Canada, le Réseau canadien de lutte contre la contrefaçon et la Compagnie Pétrolière Impériale. Lors de la Conférence, le CCN a aussi tenu une séance où les parties intéressées ont pu formuler des commentaires et recommandations au sujet de l'élaboration de la Stratégie canadienne de normalisation renouvelée de 2009-2012.

Dans le cadre du Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité (PSP), le CCN accueillera un symposium sur la normalisation à l'égard du Cadre de coopération en matière de réglementation. Le symposium donnera au Canada et à ses homologues des États-Unis et du Mexique une possibilité d'examiner leurs systèmes de normalisation et de réglementation respectifs. Sa tenue est prévue pour mars 2009.

Le CCN continue d'appuyer des initiatives gouvernementales comme la Directive du Cabinet sur la rationalisation de la réglementation, l'Accord sur le commerce intérieur et des initiatives en matière de politiques publiques dans les domaines de la santé et de l'environnement.

### 3<sup>e</sup> priorité stratégique : Renforcer la participation canadienne aux travaux internationaux et régionaux de normalisation afin de rehausser la présence du CCN à l'échelle mondiale

L'influence du Canada et l'effet qu'il produit dans l'élaboration des politiques de normalisation tant internationales que régionales continuent d'être un enjeu important pour le CCN. Le CCN apporte son soutien aux deux Canadiens qui assument la présidence de comités internationaux et régionaux de normalisation — la CEI et la Commission panaméricaine des normes techniques (COPANT), pour faire en sorte de donner au Canada le plus possible de visibilité et d'influence à l'échelle internationale et régionale. Il s'efforce aussi de faire participer ces présidents à des activités nationales afin de susciter l'intérêt des cadres du gouvernement et de l'industrie envers les travaux de normalisation.

Le CCN continue également de soutenir les Canadiens occupant des postes de direction au sein de divers organismes internationaux et régionaux de normalisation : le Bureau de gestion technique de l'ISO; le Bureau d'évaluation de la conformité de la CEI; le Conseil de direction de la CEI; le Bureau de gestion de la normalisation de la CEI; le Conseil d'administration de la COPANT; et le comité exécutif du Pacific Area Standards Congress (PASC). Cette participation assure la prise en compte des points de vue du Canada dans les travaux d'élaboration de normes internationales, dans l'intérêt de tous les Canadiens.

Des Canadiens ont assumé les fonctions de président et de président intérimaire de la Pacific Accreditation Cooperation (PAC) et de l'InterAmerican Accreditation Cooperation (IAAC) en 2008, et un Canadien continue de remplir les fonctions de vice-président de l'International Accreditation Forum (IAF).

Le CCN a aussi travaillé afin d'obtenir des postes de direction pour des Canadiens au sein de comités techniques tels que le secrétariat du comité de l'ISO sur la sécurité des produits de consommation et des sièges de membre au sein de sous-groupes sur l'énergie et les sources d'énergie renouvelables du Bureau de gestion technique de l'ISO et du Bureau de gestion de la normalisation de la CEI.

Le CCN a également réalisé des efforts importants afin de resserrer les liens avec des marchés émergents tels que l'Inde et le Brésil. Le Comité consultatif canadien pour les questions relatives aux pays en développement (CCC/DEVCO) a préparé une ébauche de stratégie visant à faire participer davantage l'Inde aux activités de normalisation. De plus, le CCN a demandé au Pacific Area Standards Congress (PASC) d'inviter l'Inde à en devenir membre. Il s'agissait d'un geste de bonne volonté en vue de faciliter des discussions futures. Le CCN continue aussi à travailler avec le Brésil et d'autres pays d'Amérique. Ces six dernières années, les comités nationaux de la CEI des pays d'Amérique se sont réunis régulièrement pour échanger des pratiques exemplaires relativement aux questions de normalisation. En octobre 2008, ces pays membres ont signé les attributions d'un groupe qu'ils ont officiellement établi sous le nom de Forum des Comités nationaux de la CEI des pays d'Amérique (FINCA). En mai 2008, le groupe a donné à la COPANT un atelier sur les questions intéressant la CEI.

## 4<sup>e</sup> priorité stratégique : Créer des partenariats pour protéger l'intégrité du Système de normes du Canada

Le CCN a adopté cette priorité dans le Plan d'entreprise de l'AF 2008-2009 et il a depuis lors pris d'importantes mesures en ce sens. Auparavant, il avait contribué en mai 2006 en tant qu'auteur principal à l'élaboration d'un mémoire présenté par le Canada au comité sur la contrefaçon du Comité des obstacles techniques au commerce de l'OMC. Ce faisant, le Canada a montré à ses homologues qu'il est un important acteur dans la lutte contre ce problème mondial.

Toutes les initiatives principales du CCN et les priorités connexes à cette priorité stratégique sont en bonne voie. Le CCN s'est associé au Réseau canadien de lutte contre la contrefaçon, la plus grande organisation canadienne regroupant le secteur privé et le secteur public vouée à la lutte contre la contrefaçon. L'établissement d'un partenariat avec le Réseau renforcera encore l'intégrité du SNN. Le CCN continuera de chercher des moyens de contribuer à cette organisation au cours de l'AF 2009-2010.

Une autre initiative importante du CCN est la création d'une base de données des avis sur les produits certifiés. Les organismes de certification accrédités par le CCN sont tenus de communiquer à ce dernier et aux instances de réglementation des renseignements au sujet des rappels, avertissements et autres avis touchant des produits, procédés ou services certifiés, en particulier en cas de risque important pour la santé et la sécurité. Cette base de données facilitera l'accès des consommateurs et des instances de réglementation aux avis d'information concernant les produits. Il est prévu que la base de données sera pleinement fonctionnelle d'ici la fin de l'AF 2008-2009.



Le CCN a également veillé à ce que la normalisation soit un aspect clé de toute mesure législative que le Canada adoptera sur la sécurité des produits. Il a largement contribué à l'accueil de la première réunion du groupe de travail sur la sécurité des produits de consommation du Comité consultatif national sur la sécurité publique (CCNSP) (avec Santé Canada), qui a servi à discuter de l'opportunité d'une démarche nationale coordonnée relativement à la sécurité des produits et à traiter des articles liés aux normes des nouveaux projets de loi canadiens en la matière. Le CCN a aussi examiné avec Santé Canada les possibilités de tirer parti du SNN dans le cadre de la *Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation* qui a été proposée, et de collaborer avec le ministère à l'élaboration de nouveaux règlements en prévision de sa mise en œuvre.


## 5<sup>e</sup> priorité stratégique : Rehausser l'efficacité organisationnelle

Le CCN continue d'appliquer de bonnes pratiques de gouvernance et s'est assuré de respecter entièrement la *Loi fédérale sur la responsabilité*. La mise en place du cadre de gestion des talents du CCN a été une importante initiative à l'appui de cette priorité stratégique. Le programme met l'accent sur six aspects de la gestion des ressources humaines, comme la gestion du rendement et la planification de la relève. Il a pour but de garantir la continuité des programmes et la protection du savoir collectif du CCN.

Les tableaux suivants présentent le rendement du CCN jusqu'à présent, en regard des buts et objectifs énoncés dans son Plan d'entreprise 2008-2009. Ils constituent un « tableau de bord » indiquant les progrès réalisés. L'évaluation du rendement tient compte des activités jusqu'au 15 novembre 2008. Le CCN prévoit réaliser la majorité de ses objectifs de rendement. Il faut du reste noter que nombre des objectifs des tableaux ci-après s'appliquent au Système national de normes.

### Légende : rendement

-  Conforme aux prévisions et au budget
-  Réalisé en partie ou écart par rapport au budget ou au résultat prévu









-  Reporté ou annulé
- \* Voir l'Annexe 2 pour le but ou l'objectif correspondant de la SCN





## 6.1 TABLEAU DE BORD ÉQUILIBRÉ DU CCN — AF 2008-2009

1<sup>re</sup> priorité stratégique : Renforcer les capacités en augmentant les revenus et la participation afin de mieux répondre aux demandes de programmes et services et accroître l'efficacité



Principales initiatives ou activités	Objectif	Évaluation du rendement pour l'AF 2008-2009
Monter un dossier pour convaincre des avantages de la normalisation	Utilisation accrue du système de normes par toutes les parties intéressées	Des résultats de l'étude démontrant la valeur économique de la normalisation ont été utilisés pour mousser la promotion du CCN auprès de l'industrie et des autorités de réglementation. Les efforts en ce sens se poursuivent, p. ex., par l'intermédiaire d'exposés faits récemment : 1) à la Conférence de l'APEC sur les normes et la conformité; 2) au comité de gestion des normes de l'Association canadienne de l'électricité; 3) à l'International Committee on Education about Standardization (ICES); 4) à la conférence de la Standards Engineering Society. 🟢
Augmenter la portée des programmes d'accréditation des organismes d'évaluation de la conformité	Augmenter le nombre de clients des programmes existants, par rapport aux niveaux actuels : Laboratoires (PALCAN/BPL) : 347 Certification des produits : 31 Systèmes de management : 21 Certification des personnes : 3 Organismes d'inspection : 12 Total : 414	Nombre de clients au 14 août 2008 :  Laboratoires (PALCAN/BPL) : 309 Certification des produits : 29 Systèmes de management : 19 Certification des personnes : 3 Organismes d'inspection : 11 Total : 370 🟡
	Élargissement du programme d'évaluation de la conformité	1. Le CCN a reconnu la nécessité d'entreprendre une vaste évaluation de ses programmes d'accréditation, en vue d'élaborer une stratégie à long terme qui assurera sa pertinence et sa viabilité. Un rapport d'évaluation préliminaire devrait être prêt le 31 mars 2009. 🟡 2. Le programme d'accréditation du CCN a fait l'objet de divers partenariats avec des organisations gouvernementales et privées, en vue d'augmenter l'offre de services du CCN, p. ex., avec Environnement Canada (programme des gaz à effet de serre) et Transports Canada (assistance technique à la Direction générale de l'aviation, amélioration du système de gestion de toutes les directions s'occupant de sécurité). 🟢
Financement/ressources	Augmenter les ressources pour la planification de la relève au sein du bassin de bénévoles du CCN  Réaliser les objectifs de récupération des coûts fixés pour tous les programmes d'évaluation de la conformité	1. La participation aux comités du CCN continuera d'augmenter grâce à une nouvelle stratégie de recrutement. Des mesures du rendement doivent être mises au point pour évaluer la croissance de la participation aux comités. 🟡 2. Il est prévu que les objectifs de récupération des coûts seront réalisés à 95 %. 🟡 3. Une étude de cas sur les tarifs a été réalisée dans le cadre du PALCAN et a abouti à l'établissement d'une structure tarifaire pour les laboratoires comprenant plusieurs sites. Le CCN met au point un nouveau système d'information qui facilitera l'analyse des coûts et des recettes des activités, ce qui lui permettra d'établir de nouvelles structures tarifaires. 🟡
Programme des membres	Mettre l'accent sur la conservation, le recrutement et la formation des bénévoles du Programme des membres du CCN	1. Le Programme des membres du CCN a élaboré une stratégie comportant deux priorités : 1) table ronde annuelle des membres; 2) mise au point d'une séance d'orientation. 🟢 2. La tenue d'une enquête qualitative auprès des membres actuels des comités ou de membres qui sont partis ou sur le point de le faire a été reportée. 🚫


2<sup>e</sup> priorité stratégique : Rehausser la reconnaissance du rôle joué par le CCN au sein des principaux groupes de parties intéressées (industrie, gouvernement et organismes de défense des consommateurs)

Principales initiatives ou activités	Objectif	Évaluation du rendement pour l'AF 2008-2009
Initiatives de marketing et de rayonnement visant des groupes clés parmi les parties intéressées	Recours accru au Système national de normes (SNN) par les instances gouvernementales, et participation accrue de l'industrie à l'élaboration des normes	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le CCN continue de mettre en œuvre ses plans de rayonnement auprès du gouvernement et de l'industrie. À ce titre, il a notamment : 1) conseillé Environnement Canada en matière d'évaluation de la conformité; 2) exploré avec la Fédération canadienne des municipalités des possibilités de collaboration sur la sécurité de l'eau potable; 3) étudié des possibilités de partenariat avec l'Association canadienne des pathologistes pour l'accréditation des laboratoires médicaux. </li> <li>2. Il est prévu que le Plan de marketing et de communication de l'AF 2008-2009 sera entièrement réalisé. </li> <li>3. Le CCN continue de faire connaître les avantages économiques de la normalisation, par exemple au moyen d'allocutions, lors de salons professionnels et de conférences, y compris à la conférence annuelle de la Standards Engineering Society et à la séance informelle tenue lors de la Conférence du SNN. </li> <li>4. Le CCN continue d'utiliser son identité visuelle dans le cadre d'une gestion cohérente de l'image de marque. Il est prévu que l'image du CCN en sera rehaussée. </li> <li>5. La 3<sup>e</sup> Conférence du SNN a été un succès, réunissant 126 délégués, dont 33 conférenciers. Les exposés et ateliers ont abordé des sujets tels que la sécurité publique, l'évolution technologique, les sources d'énergie de remplacement ainsi que la santé et la sécurité, en mettant l'accent sur la communauté canadienne de la normalisation. </li> </ol>
Initiatives visant le gouvernement du Canada	Intégration aux principales priorités gouvernementales d'éléments liés aux normes et à l'accréditation	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le CCN a participé à l'élaboration du Cadre de coopération en matière de réglementation (CCR) du Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité, en apportant une contribution à l'égard des questions liées à la normalisation. Pour favoriser la mise en œuvre du CCR, le CCN accueillera en mars 2009 un symposium consacré aux solutions fondées sur la normalisation face aux différences entre les règlements des pays nord-américains. </li> <li>2. La Directive du Cabinet sur la rationalisation de la réglementation contient de nombreux renvois à la normalisation et continue d'être intégrée aux plans de rayonnement visant les responsables gouvernementaux. </li> <li>3. Le CCN continue de coopérer avec ses partenaires fédéraux pour veiller aux aspects liés à la normalisation de l'Accord sur le commerce intérieur. </li> </ol>

Principales initiatives ou activités	Objectif	Évaluation du rendement pour l'AF 2008-2009
Initiatives visant le gouvernement du Canada	Intégration aux principales priorités gouvernementales d'éléments liés aux normes et à l'accréditation	<p>4. Le CCN a continué d'appuyer une utilisation accrue de la normalisation dans les domaines des soins de santé, de l'environnement et d'autres enjeux des politiques publiques. Il a par exemple accrédité les deux premiers laboratoires médicaux en vertu de son programme national conjoint avec l'Ontario Medical Association (OMA) et le Bureau de normalisation du Québec (BNQ). Il a aussi formé un partenariat avec Santé Canada en vue de la mise en place de la <i>Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation</i> et de la constitution du groupe de travail du Comité consultatif national sur la sécurité publique (CCNSP) chargé d'établir un système national unique pour la sécurité des produits (les produits électriques étant retenus pour le projet pilote). </p> <p>5. Le CCN continue d'apporter une contribution au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) sur les sections liées à la normalisation des accords de libre-échange proposés (Jordanie, Panama, République dominicaine, Pérou et Colombie). </p>
Milieux universitaire et collégial	Participation accrue des milieux universitaire et collégial aux activités de normalisation	<p>1. 20 accords ont été conclus concernant 55 cours, ce qui signifie que 299 normes ont été intégrées aux programmes d'études dans les universités et collèges du Canada. </p> <p>2. Le CCN a continué de former des partenariats avec les milieux universitaire et collégial : 1) promotion du programme éducatif du CCN à l'université Memorial; 2) discussions avec le sous-comité de la formation de la Communauté des régulateurs fédéraux (CRF), au sujet d'une formation sur la normalisation pour les responsables de la réglementation; 3) discussions avec des représentants de l'École de la fonction publique du Canada sur une éventuelle formation sur la normalisation pour le gouvernement fédéral; 4) participation à la réunion de septembre 2008 du comité de l'éducation de l'American National Standards Institute (ANSI), pour repérer les meilleures pratiques en matière de rayonnement auprès du milieu universitaire; 5) présentation d'un exposé sur les services d'information en matière de normes à l'École Polytechnique. </p>

#### Légende : rendement

-  Conforme aux prévisions et au budget
-  Réalisé en partie ou écart par rapport au budget ou au résultat prévu

-  Reporté ou annulé
- \* Voir l'Annexe 2 pour le but ou l'objectif correspondant de la SCN

3<sup>e</sup> priorité stratégique : Renforcer la participation canadienne aux travaux internationaux et régionaux de normalisation afin de rehausser la présence du CCN à l'échelle mondiale


Principales initiatives ou activités	Objectif	Évaluation du rendement pour l'AF 2008-2009
Évaluer les possibilités et participer stratégiquement aux travaux d'organismes internationaux et régionaux d'élaboration de normes et d'évaluation de la conformité	Reconnaissance comme chef de file régional et international, et influence dans l'élaboration des normes internationales	<p><b>ISO :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Membre du Bureau de gestion technique de l'ISO (TMB)</li> </ul> <p><b>CEI :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Président</li> <li>• Membre du Conseil de direction (CB)</li> <li>• Membre du Bureau d'évaluation de la conformité (CAB)</li> <li>• Membre du Bureau de gestion de la normalisation (SMB)</li> </ul> <p><b>International Accreditation Forum (IAF) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vice-président</li> <li>• Vice-président du Comité technique</li> </ul> <p><b>InterAmerican Accreditation Cooperation (IAAC) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Président</li> <li>• Vice-président (jusqu'en février 2008)</li> </ul> <p><b>Pacific Accreditation Cooperation (PAC) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Président</li> <li>• Président du Comité technique</li> </ul> <p><b>Pacific Area Standards Congress (PASC) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Membre</li> <li>• Membre du Comité exécutif</li> </ul> <p><b>Pan-American Standards Commission (COPANT) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Président</li> </ul> <p><b>International Laboratory Accreditation Cooperation (ILAC) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Membre du Comité exécutif</li> <li>• Membre du Comité sur les exigences d'accréditation</li> </ul> <p><b>Asia Pacific Laboratory Accreditation Cooperation (APLAC) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Membre du Conseil d'administration</li> <li>• Membre du Comité technique</li> <li>• Membre du Comité sur les essais d'aptitude 🟢</li> </ul>
Marchés émergents	Repérer des possibilités en matière de normalisation dans les marchés émergents comme le Brésil, l'Inde et la Chine	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le Comité consultatif canadien pour les questions relatives aux pays en développement (CCC/DEVCO) a préparé l'ébauche d'une stratégie visant à faire participer davantage l'Inde aux activités de normalisation. Bien qu'un protocole d'entente officiel n'ait pas été signé avec l'Inde, le CCN continue de rechercher des possibilités de partenariat avec ce pays. 🟢</li> <li>2. Le CCN a demandé au Pacific Area Standards Congress (PASC) d'inviter l'Inde à en devenir membre. Il s'agissait d'un geste de bonne volonté en vue de faciliter des discussions futures. 🟡</li> <li>3. Le CCN continue de collaborer avec la Standardization Administration of China (SAC) et il a présenté un exposé sur son organisation à une délégation chinoise. La SAC et le CCN ont eu une réunion en octobre 2008. 🟢</li> </ol>



Principales initiatives ou activités	Objectif	Évaluation du rendement pour l'AF 2008-2009
Influence et participation du Canada dans les travaux d'organismes régionaux et internationaux de normalisation	Définir les positions canadiennes à présenter à l'IAF, la PAC, l'IAAC et l'ISO/CASCO et augmenter la coopération — mesurée selon le pourcentage de résolutions canadiennes présentées à l'échelon régional qui sont retenues	Il est prévu que plus de 80 % des positions canadiennes proposées à l'IAF, la PAC, l'IAAC et l'ISO/CASCO seront retenues. 
Mise en œuvre de la politique transfrontalière	Augmenter la reconnaissance mondiale de l'accréditation — promouvoir le principe « <i>une norme, un essai, une certification reconnus et acceptés partout dans le monde</i> »	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le CCN est resté signataire de tous les accords de reconnaissance mutuelle (ARM) et accords de reconnaissance multilatérale (AML). Jusqu'ici, environ 90 % des audits prévus d'établissements internationaux ont été évalués. Il est prévu que le CCN respectera l'échéance internationale. </li> <li>Le CCN a également évalué tous ses clients pertinents en fonction des exigences de la norme ISO/CEI 17021 (Évaluation de la conformité – Exigences pour les organismes procédant à l'audit et à la certification de systèmes de management). </li> </ul>
Possibilités de formation et de développement des capacités pour les pays en développement	Apporter une aide en formation et développement des capacités aux organismes de normalisation de pays en développement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un contrat a été signé avec la Tunisie concernant l'hébergement d'<i>Export Alerte!</i> Une formation technique a été fournie à l'appui du contrat. </li> <li>Le personnel de l'Évaluation de la conformité a fourni un stage de 2 jours sur l'accréditation des laboratoires à un délégué de la Jamaïque. </li> <li>Une demande d'assistance technique présentée par l'Institut national pour la défense de la concurrence et la protection de la propriété intellectuelle (INDECOPI) du Pérou a été approuvée pour que l'institut puisse recevoir une formation sur les activités d'évaluation de la conformité au Canada. </li> <li>Une proposition visant la Colombie et le Pérou a été élaborée à l'intention de l'Agence canadienne de développement international. </li> </ul>
Participation et contribution du Canada à l'ISO et à la CEI	Participation canadienne à l'ISO et à la CEI	<ol style="list-style-type: none"> <li>On prévoit qu'un taux de vote de 100 % sera réalisé pour les DIS et FDIS. </li> <li>On prévoit que la participation canadienne aux programmes de travail de l'ISO et de la CEI dépassera les 50 % </li> </ol>
Normes nationales du Canada (NNC)	<ol style="list-style-type: none"> <li>Approuver l'adoption des normes ISO/CEI comme NNC</li> <li>Mettre en conformité les comités techniques internationaux avec les comités des organismes d'élaboration de normes</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>Le taux d'adoption de normes internationales comme NNC atteignait 72 % en septembre 2008. </li> <li>Plus de 33 % des comités techniques internationaux se sont mis en conformité avec les comités des organismes d'élaboration de normes. </li> </ol>
Participation stratégique de Canadiens aux travaux de comités pertinents ISO/CEI	Rechercher des possibilités pour les Canadiens au sein des comités ISO/CEI	<p>On prévoit que les objectifs de 2008 en matière de participation aux groupes de travail importants de l'ISO/CEI seront réalisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>160 Canadiens gérant des comités de l'ISO, de la CEI ou du JTC 1 </li> <li>72 Canadiens ont été élus ou nommés aux comités CEI/ISO d'orientation des politiques et de gestion. </li> </ul>

Légende : rendement




 Conforme aux prévisions et au budget

 Réalisé en partie ou écart par rapport au budget ou au résultat prévu



 Reporté ou annulé


\* Voir l'Annexe 2 pour le but ou l'objectif correspondant de la SCN

4<sup>e</sup> priorité stratégique : Créer des partenariats pour protéger l'intégrité du système de normes du Canada










Principales initiatives ou activités	Objectif	Évaluation du rendement pour l'AF 2008-2009
Participation aux activités de lutte anti-contrefaçon	Rechercher des partenariats qui aideront à protéger et assurer l'intégrité du système de normes	<p>1. Dans le cadre de l'examen continu du Comité consultatif des provinces et territoires (CCPT), le CCN s'est joint au Réseau canadien de lutte contre la contrefaçon (CANC).</p> <p>2. Le CCN a aussi formé un partenariat avec Santé Canada afin d'étudier des domaines de collaboration à l'appui de la nouvelle <i>Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation</i>. </p>
	Création d'une base de données nationale ou d'un guichet unique pour l'information sur les produits visés par un rappel au Canada	Il est prévu que le CCN lancera d'ici la fin de l'année financière une base de données en ligne des avis sur les produits diffusés par les organismes de certification accrédités par le CCN. 
Groupe d'étude sur la sécurité des produits de consommation	Augmenter l'efficacité du Système national de normes (SNN) quant aux problèmes comme les produits contrefaits	Le CCN a assumé le secrétariat du Comité consultatif national sur la sécurité publique (CCNSP) le 1 <sup>er</sup> avril 2008 et il a accueilli la première réunion du groupe de travail en mai 2008. Les membres ont recommandé la mise sur pied d'un groupe directeur à l'appui du projet pilote proposé : un système national de gestion de la sécurité des produits électriques au Canada. 

Légende : rendement

-  Conforme aux prévisions et au budget
-  Réalisé en partie ou écart par rapport au budget ou au résultat prévu

-  Reporté ou annulé
- \* Voir l'Annexe 2 pour le but ou l'objectif correspondant de la SCN

## 5<sup>e</sup> priorité stratégique : Rehausser l'efficacité organisationnelle

Principales initiatives ou activités	Objectif	Évaluation du rendement pour l'AF 2008-2009
Système de management de la qualité (SMQ)	Raffiner et actualiser au besoin les documents du SMQ, et effectuer des audits SMQ de toutes les Directions du CCN	Il est prévu que 13 audits internes seront réalisés au cours de l'AF 2008-2009, et que tout cas de non-conformité sera rectifié. 
Planification stratégique	Continuer d'améliorer l'harmonisation entre les priorités stratégiques du CCN et son mandat, et raffiner les outils de mesure du rendement	Le CCN démontre que ses priorités stratégiques, son mandat et ses outils de mesure du rendement sont harmonisés. Le CCN continue par ailleurs de raffiner ses mesures du rendement et ses pratiques en matière de rapports. Les comités de vérification et de régie ont examiné le cadre d'évaluation de la gestion des risques d'entreprise du CCN. Ce cadre devrait être mis à jour d'ici la fin de l'année financière. 
Régie interne	Assurer la conformité du CCN à la <i>Loi fédérale sur la responsabilité</i>	Le CCN a assuré dans toute la mesure du possible la conformité à toutes les dispositions de la <i>Loi</i> qui ont des implications pour lui. Son Comité de régie de la société a aussi examiné : <ul style="list-style-type: none"> <li>• la <i>Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles</i>;</li> <li>• la <i>Loi sur les conflits d'intérêts</i>;</li> <li>• la <i>Loi sur l'accès à l'information</i>;</li> <li>• une modification mineure à la <i>Loi sur le CCN</i> (prolongation du mandat des administrateurs qui passe de 3 à 4 ans). </li> </ul>
Ressources humaines	Créer un programme de gestion des talents	Le CCN a mis en œuvre son programme de gestion des talents et il continue à le développer. 
	Affecter 1,8 % du budget salarial à la formation du personnel	Il est prévu que l'objectif de 1,8 % du budget salarial consacré à la formation du personnel sera réalisé d'ici la fin de l'année financière. 
Opinion des vérificateurs financiers	Opinion sans réserve des vérificateurs financiers	Il est prévu que les vérificateurs financiers émettront une opinion sans réserve. 
Satisfaction du personnel	Assurer un taux de roulement de 5 % ou moins	Le CCN ne réalisera probablement pas l'objectif d'un taux de roulement maximal de 5 %; il prévoit un taux de roulement d'environ 10 %. 
Satisfaction des clients	Surveiller le taux de satisfaction parmi tous les groupes de clients du CCN	Le CCN a l'intention d'entreprendre au cours de cette année financière un seul sondage auprès de tous ses groupes de clients. L'objectif fixé est un taux de satisfaction de 75 %. 
Résultat net à 1,5 % près du montant au budget en fin d'exercice	Réaliser l'objectif d'un écart maximal de 1,5 % par rapport au budget	Le résultat net sera probablement à 1,5 % près du montant au budget. 

# 7

## Plan financier et planification des ressources

Dans cette section sont présentés le Budget de planification de l'AF 2009-2010, le Budget des investissements de l'AF 2009-2010, les plans opérationnels pour les exercices compris entre l'AF 2010-2011 et l'AF 2013-2014 et un aperçu des résultats financiers courants. Les ressources ont été réparties en fonction des objectifs de l'organisme qui sont énoncés dans le Plan d'entreprise.

### 7.1 RENDEMENT FINANCIER : 2007-2008 ET 2008-2009

Au terme de la dernière année financière (AF 2007-2008), le CCN disposait d'un *Avoir non affecté* de 3,56 M\$. Les actifs à court terme étaient, à ce moment-là, supérieurs aux éléments de passif correspondants dans un rapport de 1,99 contre 1. Seuls mobiliers, matériel et améliorations locatives entraient dans les immobilisations de l'organisme. Le CCN n'a ni biens immobiliers ni dettes. Le solde de trésorerie est maintenu au minimum tout au long de l'année financière, correspondant ces dernières années à peu près à l'équivalent d'un mois de fonctionnement, et le solde en fin d'exercice à peu près à l'équivalent de 2 mois et demi de fonctionnement. Au cours des dix dernières années, l'organisme a opéré dans les limites de 0 % à 5 % de ses objectifs budgétaires.

Le CCN tire ses fonds de fonctionnement de trois sources principales : le *Crédit parlementaire*, les *Droits d'accréditation de l'Évaluation de la conformité* et les *Redevances provenant de la vente des normes*. Depuis l'AF 1989-1990, le crédit parlementaire est passé des 80 % des recettes brutes aux 48 % prévus pour l'AF 2009-2010, tandis que le CCN continue de fournir bon nombre de ses programmes selon le principe du recouvrement des coûts.

Le tableau suivant présente un aperçu des résultats financiers réels du CCN comparés à ses prévisions pour les années financières se terminant le 31 mars 2008 et le 31 mars 2009. Il est suivi d'une explication des écarts importants existants.

## Rendement financier AF 2006-2010 (en \$)

	2005-2006 Réel	2006-2007 Réel	2007-2008 Réel	2008-2009 Prévisions	2009-2010 Budget de planif.
<b>Recettes</b>					
Droits d'accréditation de l'ÉC	5 438 548	5 663 079	5 763 908	5 816 406	6 010 000
Redevances provenant de la vente des normes	561 764	698 056	718 315	678 269	720 000
Point d'information OMC/ALÉNA	260 798	260 945	339 827	353 986	361 000
Crédit parlementaire net	7 084 089	7 614 779	7 110 108	7 151 885	7 147 000
Partenariat/Parrainage/Inscription	331 064	503 945	678 799	249 423	125 000
Autres	462 528	362 141	406 585	411 981	436 000
	<b>14 138 791</b>	<b>15 102 945</b>	<b>15 017 542</b>	<b>14 661 950</b>	<b>14 799 000</b>
<b>Dépenses</b>					
Évaluation de la conformité	4 064 677	4 144 329	4 390 338	4 524 450	4 493 000
Normes	3 857 269	4 093 266	3 718 082	3 868 489	3 920 000
Commerce et affaires intergouvernementales	913 540	1 038 507	1 088 779	1 136 158	1 147 000
Services d'information	455 855	526 513	471 961	578 461	573 000
Point d'information OMC/ALÉNA	260 798	260 945	339 827	353 986	361 000
Gestion et administration	4 483 459	4 499 155	4 544 680	4 738 023	4 870 000
	<b>14 035 598</b>	<b>14 562 715</b>	<b>14 553 667</b>	<b>15 199 567</b>	<b>15 364 000</b>
<b>Bénéfice net (Perte nette)</b>	<b>103 193</b>	<b>540 230</b>	<b>463 875</b>	<b>(537 617)</b>	<b>(565 000)</b>

### 7.1.1 Explication des écarts

#### AF 2007-2008 — Budget vs résultats réels

##### Dépenses

Les dépenses de l'AF 2007-2008 se chiffraient à 14,6 M\$ au total, ce qui représente un montant de 69 000 \$ supérieur à celui inscrit au budget. Le montant supérieur des dépenses liées aux Services professionnels, aux Réunions, à l'Accueil de réunions internationales et aux Cotisations a largement dépassé l'important excédent des sommes non engagées pour les Déplacements. Les frais de déplacement ont été en deçà des prévisions en raison du niveau inférieur d'activité de l'Évaluation de la conformité, des dépenses inférieures liées aux activités des comités et de l'obtention constante de tarifs aériens réduits, représentant des économies de 60 % par rapport au plein tarif. Tenant compte de la sous-utilisation escomptée des fonds de déplacement, on a affecté des sommes supplémentaires à l'Aide aux délégués et secrétariats pour soutenir la participation accrue du Canada aux travaux d'élaboration des normes internationales. Le dépassement du budget des Honoraires professionnels tient au financement de l'aide accordée pour la mise en œuvre du projet de l'ACDI au Costa Rica ainsi que pour la mise sur pied d'un système qualité à Transports Canada. Les dépenses en Locaux ont été inférieures au montant budgété, car le CCN a reçu un remboursement imprévu de taxes municipales. Des dépenses supplémentaires ont été engagées pour l'accueil de plusieurs réunions de comités techniques internationaux; elles ont toutefois été compensées par les recettes tirées du parrainage des activités correspondantes. Les dépenses liées à l'accueil de réunions internationales ont été occasionnées lors de la réunion annuelle de l'InterAmerican Accreditation Cooperation tenue à Toronto. Et, les cotisations à verser ont été plus élevées que prévu en raison de la position défavorable du dollar canadien par rapport au franc suisse au moment du paiement des cotisations à l'ISO et à la CEI.

##### Recettes

Le total des recettes de l'AF 2007-2008 s'élevait à 15 M\$ (soit 533 000 \$ de plus que le montant budgété) en raison de la réception de sommes additionnelles provenant de la Vente de normes, des activités du Point d'information et des recettes comprises sous Partenariat/Parrainage/Inscription. Les recettes de la

Vente de normes, qui proviennent majoritairement de redevances versées en francs suisses, ont été plus élevées que prévu en raison de la faiblesse du dollar canadien par rapport au franc suisse. Les recettes supérieures des activités du Point d'information sont attribuables à la négociation d'un contrat élargi avec le MAECI juste avant le début de l'année financière. Finalement, les recettes considérablement plus élevées de Partenariat tiennent à la hausse des niveaux d'activité des projets liés aux travaux de développement financés par l'ACDI au Costa Rica, qui, en raison de l'incertitude lors de la préparation du budget, avait été escomptée dans une faible mesure.

### Dépenses en capital

La majorité des dépenses en capital du CCN sont normalement liées aux appareils de traitement de l'information, ce qui comprend les serveurs et le remplacement des ordinateurs de bureau et des ordinateurs portatifs ayant atteint la fin de leur cycle de vie. Des sommes de moindre importance sont habituellement prévues pour les améliorations locatives mineures et le mobilier. Toutefois, il y a eu au cours de l'AF 2007-2008 des investissements supplémentaires pour les améliorations locatives, le CCN en étant à sa 9<sup>e</sup> année dans les locaux.

### État des résultats (en milliers de dollars)

Dépenses	2007-2008		2008-2009	
	Budget	Réels	Budget	Prévisions
Personnel	7 774	7 766	8 196	8 260
Communications	180	127	185	110
Déplacements	1 913	1 603	1 882	1 795
Aide aux délégués et secrétariats	335	353	335	371
Information et documentation	59	50	58	57
Relations publiques	76	62	103	99
Services professionnels et spéciaux	1 304	1 582	1 267	1 542
Locaux	701	631	684	682
Location de matériel	60	54	55	50
Impression et reproduction	39	35	45	45
Fournitures de bureau	124	144	139	116
Réunions	198	341	275	275
Accueil de réunions internationales	–	62	–	–
Cotisations versées à des organismes	957	1 031	884	1 061
Traduction des Normes nationales	150	150	150	150
Formation et perfectionnement	98	85	101	85
Autres	282	266	262	302
Amortissement	235	212	218	200
	14 485	14 554	14 839	15 200
<b>Recettes</b>				
Vente des normes	560	718	640	678
Programmes d'accréditation – ÉC	5 732	5 764	6 018	5 816
Programmes d'accréditation – OEN	66	59	65	66
Point d'information de l'OMC/ALÉNA	260	340	370	354
Hébergement de sites web	185	176	185	163
Partenariat/Parrainage/Inscription	338	679	261	249
Autres	156	172	129	184
	7 297	7 908	7 668	7 510
Résultats d'exploitation nets	(7 188)	(6 646)	(7 171)	(7 690)
Montant net des fonds publics reportés/ comptabilisés	59	(19)	42	23
Crédit parlementaire – Industrie Canada	7 129	7 129	7 129	7 129
<b>EXCÉDENT NET</b>	–	<b>464</b>	–	<b>(538)</b>
Budget des investissements	150	204	150	150

Les États financiers détaillés des AF 2007-2008 et 2008-2009 figurent à l'Annexe A.  
Conseil canadien des normes

## 7.1.2 Explication des écarts

### 2008-2009 — Budget vs prévisions de 2008-2009

#### Dépenses

On prévoit des dépenses de 15,20 M\$, soit 361 000 \$ de plus que le montant budgété de 14,84 M\$. Le dépassement escompté découle en majeure partie des Services professionnels (275 000 \$) et, dans une moindre mesure, des Cotisations versées aux organismes (177 000 \$). Les honoraires professionnels seront dans l'ensemble supérieurs au montant budgété en raison des frais — qui n'ont pas été escomptés pour cause d'incertitude — liés à la continuité du contrat passé avec Transports Canada, à la refonte de la base de données du groupe d'Évaluation de la conformité et à la mise à jour de la Stratégie canadienne de normalisation. L'augmentation des Cotisations s'explique par la faiblesse imprévue du dollar canadien vis-à-vis du franc suisse. Les coûts liés aux Communications sont inférieurs aux niveaux prévus grâce aux économies réalisées par le changement de fournisseur de services Internet.

#### Recettes

On prévoit des recettes de 14,66 M\$, soit 177 000 \$ de moins que le montant budgété. Un écart négatif est prévu quant aux recettes tirées des droits d'accréditation, écart qui sera tout de même compensé en partie par les revenus supérieurs de la rubrique Autres. L'objectif fixé pour les recettes des droits d'accréditation ne sera pas atteint, car la concurrence accrue et le ralentissement de l'économie mondiale poussent les clients à revoir leurs besoins en matière de services d'accréditation.

#### Dépenses en capital

Aucun écart important n'est prévu.

## 7.1.3 Rendement par rapport au Plan — Points saillants

### Essentiel des aspects financiers (en milliers de dollars)

	2007-2008		2008-2009		2009-2010
	Budget	Réel	Budget	Prévisions	Budget de planif.
Redevances provenant de la vente des normes	560	718	640	640	720
Recettes provenant de l'évaluation de la conformité	6 012	5 764	6 197	5 816	6 010
Dépenses de l'évaluation de la conformité	4 277	4 390	4 306	4 524	4 493
Total des frais d'exploitation	9 815	10 009	9 955	10 462	10 494
Dépenses générales et administratives	4 670	4 545	4 884	4 738	4 870
Excédent net	—	464	—	(538)	(565)
Dépenses en capital	150	204	150	150	150

### Aperçu des ressources et de leur répartition

	2007-2008		2008-2009		2009-2010
	Budget	Réel	Budget	Prévisions	Budget de planif.
% des recettes provenant du crédit parlementaire	50 %	49 %	48 %	47 %	47 %
% de recouvrement des coûts – Évaluation de la conformité	96 %	99 %	92 %	91 %	94 %
Années-personnes (AP)	91,50	84,75	94,75	91,75	91,75
Frais généraux et administratifs par ETP (en dollars)	79 153	83 779	78 458	79 966	82 194

## 7.2 PLAN FINANCIER 2009-2010

Le budget de planification proposé pour l'AF 2009-2010 prédit un déficit de 565 000 \$. Les recettes sont fixées à 14,8 M\$, et les dépenses à 15,4 M\$, soit 0,53 M\$ de plus que le budget de l'année en cours. Cette augmentation est liée en grande partie à celle des frais de personnel, du fait de l'ajustement des salaires en fonction de l'inflation, de la pleine dotation en personnel attendue, du mouvement à l'intérieur des fourchettes salariales et de la hausse des frais liés aux régimes de retraite et aux avantages sociaux. On s'attend également à des hausses pour l'Aide aux délégués et secrétariats afin de permettre d'autres possibilités de participation du Canada à l'élaboration des normes internationales. D'autre part, la dépréciation actuelle du dollar canadien entraînera une hausse importante des Cotisations, lesquelles sont payées majoritairement en francs suisses et en dollars américains. Ces augmentations sont compensées dans une certaine mesure par la réduction des sommes prévues pour les dépenses liées aux Communications, Déplacements, Relations publiques et Réunions, et ce, surtout parce qu'il n'y aura pas de frais prévus cette année pour l'accueil de la Conférence du Système national de normes qui a été tenue au cours de l'AF 2008-2009.

Le budget de planification de l'AF 2009-2010 est fondé sur les hypothèses suivantes :

- Les cotisations versées à l'ISO et à la CEI sont payées en franc suisse. Dans ce plan, on a prévu un taux de change moyen de 1,05 \$CAN compte tenu des taux de change actuels.
- On a prévu une prime moyenne de 4 % de rémunération annuelle au rendement, c'est-à-dire de rémunération conditionnelle, et une hausse de 2 % de la fourchette salariale tenant compte de l'inflation.
- D'un budget à l'autre, on prévoit que les recettes tirées des activités d'évaluation de la conformité diminueront légèrement compte tenu des tendances actuelles de croissance des programmes, du ralentissement économique, de la nouveauté de certaines activités, ainsi que de l'ajustement des structures tarifaires.
- Aucune autre initiative majeure ayant des incidences sur les ressources financières n'est actuellement prévue pour l'AF 2009-2010.

### Bilan 2009-2010 (en milliers de dollars)

<b>Actif</b>	
Encaisse et dépôts à court terme	2 478
Débiteurs	
Ministères du gouvernement fédéral	1 077
Autres	1 360
Charges payées d'avance	1 095
Immobilisations (nettes)	640
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>6 650</b>
<b>Passif</b>	
Créditeurs et charges à payer	1 392
Dépôts de clients et autres dépôts	99
Droits d'accréditation annuels reportés	2 060
Indemnité du locataire reportée	147
Fonds publics reportés	493
	<b>4 191</b>
<b>Avoir du Canada non affecté</b>	<b>2 459</b>
<b>TOTAL DU PASSIF ET DE L'AVOIR</b>	<b>6 650</b>



---

## État des résultats 2009-2010 (en milliers de dollars)

---

### Dépenses

Personnel	8 852
Communications	114
Déplacements	1 717
Aide aux délégués et secrétariats	425
Information et documentation	52
Relations publiques	41
Services professionnels et spéciaux	1 253
Location des locaux	687
Location de matériel	51
Impression	38
Fournitures de bureau	110
Réunions	231
Cotisations versées à des organismes	1 050
Traduction des Normes nationales	150
Formation et perfectionnement	87
Accueil de réunions internationales	–
Autres	312
Amortissement	194
	<hr/>
	<b>15 364</b>

### Recettes

Vente de normes	720
Programmes d'accréditation – Évaluation de la conformité	6 010
Point d'information de l'OMC/ALÉNA	361
Partenariat/Parrainage/Inscription	125
Programmes d'accréditation – Organismes d'élaboration de normes	65
Hébergement de sites web	185
Autres	186
	<hr/>
Résultats d'exploitation nets	7 652 (7 712)
Crédit parlementaire – Industrie Canada	7 129
Fonds publics reportés/comptabilisés nets	18
	<hr/>
<b>Excédent net</b>	<b>(565)</b>
	<hr/>
Budget des investissements	150

## État des flux de trésorerie 2009-2010 (en milliers de dollars)

<b>Activités d'exploitation</b>	
Excédent net	(565)
Régularisation pour des éléments hors trésorerie :	
Amortissement des immobilisations	194
Amortissement des recettes reportées liées aux indemnités du locataire	(26)
Amortissement du financement public reporté	(168)
	(565)
Variations du passif et de l'actif à court terme autres que l'encaisse	273
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(292)
<b>Activités d'investissement</b>	
Achat d'immobilisations	(150)
<b>Activités de financement</b>	
Financement pour l'achat d'immobilisations :	
Crédit parlementaire	150
Augmentation de l'encaisse au cours de l'exercice	(292)
Encaisse au début de l'exercice	2 770
<b>Encaisse à la fin de l'exercice</b>	<b>2 478</b>

### 7.2.1 Explication des écarts

#### Budget de 2009-2010 vs prévisions de 2008-2009

##### Dépenses

On prévoit pour l'AF 2009-2010 des dépenses de 15,4 M\$, montant qui est légèrement plus élevé que celui de 15,2 M\$ prévu pour l'AF 2008-2009. On constate des augmentations dans l'Aide aux délégués et secrétariats en prévision du financement supplémentaire d'un partenariat avec Santé Canada, et dans les frais de Personnel, du fait de l'ajustement des salaires en fonction de l'inflation, de la pleine dotation en personnel attendue, du mouvement à l'intérieur des fourchettes salariales et de la hausse des frais liés aux régimes de retraite et aux avantages sociaux. Ces augmentations sont neutralisées par la réduction des frais liés aux Services professionnels puisque certains projets cesseront leurs activités au cours de l'AF 2008-2009.

##### Recettes

On prévoit une modeste augmentation de 190 000 \$ des recettes tirées des droits d'accréditation de l'Évaluation de la conformité comparativement aux prévisions de l'exercice en cours, et ce, en raison de la croissance des nouveaux programmes et de l'ajustement prévu de la structure tarifaire. Cependant, comme il a déjà été signalé, toute croissance sera modérée et influencée par le ralentissement de l'économie mondiale et une concurrence plus vive. Les recettes de Partenariat/Parrainage diminueront étant donné que les projets de Transports Canada et de la Conférence du Système national de normes prendront fin.

Le Crédit parlementaire demeure le même à 7,1 M\$.

##### Dépenses en capital

C'est encore par le biais des dépenses en capital, dont le montant demeure le même, que le CCN soutiendra au cours de l'AF 2009-2010 son infrastructure technologique.

## État des résultats (en milliers de dollars)

	2009-2010 Budget de planif	2008-2009 Prévisions
<b>Dépenses</b>		
Personnel	8 852	8 260
Communications	114	110
Déplacements	1 717	1 795
Aide aux délégués et secrétariats	425	372
Information et documentation	52	57
Relations publiques	41	99
Services professionnels et spéciaux	1 253	1 542
Location des locaux	687	682
Location de matériel	51	50
Impression et reproduction	38	45
Fournitures de bureau	110	116
Réunions	231	276
Accueil de réunions internationales	–	–
Cotisations versées à des organismes	1 050	1 048
Traduction des Normes nationales	150	150
Formation et perfectionnement	87	85
Autres	312	314
Amortissement	194	199
	<b>15 364</b>	<b>15 200</b>
<b>Recettes</b>		
Vente de normes	720	678
Programmes d'accréditation – Évaluation de la conformité	6 010	5 816
Programmes d'accréditation – Organismes d'élaboration de normes	65	66
Point d'information de l'OMC/ ALÉNA	361	354
Hébergement de sites web	185	167
Partenariat/Parrainage/Inscription	125	249
Autres	186	180
	<b>7 652</b>	<b>7 510</b>
Résultats d'exploitation nets	(7 712)	(7 690)
Fonds publics reportés/comptabilisés nets	18	23
Crédit parlementaire – Industrie Canada	7 129	7 129
<b>Excédent net</b>	<b>(565)</b>	<b>(538)</b>
Budget des investissements	150	150

### 7.2.2 Budget des investissements 2009-2010 et Plan financier 2010-2014

Voici les Budgets des investissements de chacune des années considérées dans ce document. (en \$)

2007-2008	150 000
2008-2009	150 000
2009-2010	150 000
2010-2011	245 000
2011-2012	150 000
2012-2013	150 000
2013-2014	150 000

## Analyse des écarts

### Dépenses réelles de 2007-2008 vs Budget des investissements de 2007-2008

204 000 \$ vs 150 000 \$

La majorité des dépenses en capital du CCN sont normalement liées au matériel de traitement de l'information, ce qui comprend les serveurs et les ordinateurs de bureau et portatifs qui ont remplacé ceux ayant atteint la fin de leur cycle de vie. Des sommes de moindre importance sont habituellement prévues pour les améliorations locatives mineures et le mobilier. Toutefois, il y a eu au cours de l'AF 2007-2008 des investissements supplémentaires pour les améliorations locatives, le CCN en étant à sa 9<sup>e</sup> année dans les locaux.

### Prévisions de 2008-2009 vs Budget des investissements de 2008-2009

150 000 \$ vs 150 000 \$

Aucun écart appréciable n'est prévu.

### Prévisions de 2008-2009 vs Budget des investissements de 2009-2010

150 000 \$ vs 150 000 \$

Ce budget représente la modernisation en cours des technologies ainsi que les améliorations locatives mineures qui ont été prévues. Il demeure inchangé.

## 7.2.3 Plan de fonctionnement pour la période comprise entre 2009-2010 et 2013-2014

Le tableau suivant présente le plan de fonctionnement établi en fonction du budget prévu pour l'AF 2009-2010.

### Bilan (en milliers de dollars)

	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
<b>Actif</b>							
Encaisse	3 397	2 770	2 478	2 167	1 864	1 497	1 387
Débiteurs :							
Ministères et organismes gov.	1 517	1 377	1 077	855	750	645	450
Autres	1 240	1 310	1 360	1 393	1 408	1 421	1 436
Frais payés d'avance	1 010	1 075	1 095	1 020	1 020	1 020	1 020
Immobilisations (nettes)	733	684	640	696	662	633	609
<b>Total de l'actif</b>	<b>7 897</b>	<b>7 216</b>	<b>6 650</b>	<b>6 131</b>	<b>5 704</b>	<b>5 216</b>	<b>4 902</b>
<b>Passif</b>							
Créditeurs et charges à payer	1 505	1 376	1 392	1 404	1 416	1 425	1 435
Contributions reçues	96	87	99	87	99	87	99
Droits annuels reportés	2 001	2 045	2 060	2 075	2 090	2 105	2 120
Indemnité du locataire reportée	199	173	147	206	143	80	17
Fonds publics reportés	534	511	493	490	519	553	592
	4 335	4 192	4 191	4 262	4 267	4 250	4 263
Avoir du Canada non affecté	3 562	3 024	2 459	1 869	1 437	966	639
<b>Total du passif et de l'avoir</b>	<b>7 897</b>	<b>7 216</b>	<b>6 650</b>	<b>6 131</b>	<b>5 704</b>	<b>5 216</b>	<b>4 902</b>

## État des résultats (en milliers de dollars)

	Réel 2007- 2008	Prévisions 2008- 2009	Plan 2009- 2010	Plan 2010- 2011	Plan 2011- 2012	Plan 2012- 2013	Plan 2013- 2014
<b>Dépenses</b>							
Personnel	7 766	8 260	8 852	8 852	8 852	8 852	8 852
Communications	127	110	114	115	114	115	114
Déplacements	1 603	1 795	1 717	1 759	1 777	1 819	1 837
Aide aux délégués et secrétariats	353	372	425	425	425	375	375
Information et documentation	50	57	52	52	52	52	52
Relations publiques	62	99	41	106	41	106	41
Services professionnels	1 582	1 542	1 253	1 283	1 272	1 302	1 302
Location des locaux	631	682	687	687	687	687	687
Location de matériel	54	50	51	51	51	51	51
Impression	35	45	38	48	38	48	38
Fournitures de bureau	143	116	110	111	110	111	110
Réunions	341	276	231	299	231	299	231
Accueil de réunions internationales	62	–	–	–	–	–	–
Cotisations versées à des organismes	1 018	1 048	1 050	1 050	1 050	1 050	1 050
Traduction des Normes nationales	150	150	150	150	150	150	150
Formation et perfectionnement	85	85	87	87	87	87	87
Autres	280	314	312	313	312	313	312
Amortissement	212	199	194	189	184	179	174
	<b>14 554</b>	<b>15 200</b>	<b>15 364</b>	<b>15 577</b>	<b>15 433</b>	<b>15 596</b>	<b>15 463</b>
<b>Recettes</b>							
Vente de normes	718	678	720	730	740	750	760
Programmes d'accréditation	5 823	5 883	6 075	6 172	6 255	6 338	6 421
Point d'information de l'OMC/ALÉNA	340	354	361	361	361	361	361
Partenariat/Parrainage/Inscription	679	249	125	205	125	155	75
Autres	348	346	371	387	420	426	429
	<b>7 908</b>	<b>7 510</b>	<b>7 652</b>	<b>7 855</b>	<b>7 901</b>	<b>8 030</b>	<b>8 046</b>
Résultats d'exploitation nets	(6 646)	(7 690)	(7 712)	(7 722)	(7 532)	(7 566)	(7 417)
Crédit parlementaire – Industrie Canada	7 129	7 129	7 129	7 129	7 129	7 129	7 129
Fonds publics reportés/ comptabilisés nets	(19)	23	18	3	(29)	(34)	(39)
<b>Bénéfice net (Perte nette)</b>	<b>464</b>	<b>(538)</b>	<b>(565)</b>	<b>(590)</b>	<b>(432)</b>	<b>(471)</b>	<b>(327)</b>
Autres éléments du résultat étendu	49	–	–	–	–	–	–
<b>RÉSULTAT ÉTENDU</b>	<b>513</b>	<b>(538)</b>	<b>(565)</b>	<b>(590)</b>	<b>(432)</b>	<b>(471)</b>	<b>(327)</b>
Budget des investissements	204	150	150	245	150	150	150

## État des flux de trésorerie (en milliers de dollars)

	2007- 2008	2008- 2009	2009- 2010	2010- 2011	2011- 2012	2012- 2013	2013- 2014
<b>Activités d'exploitation</b>							
Excédent net	464	(538)	(565)	(590)	(432)	(471)	(327)
Régularisation pour des éléments hors trésorerie :							
Amortissement des immobilisations	212	199	194	189	184	179	174
Amortissement des recettes reportées liées aux améliorations locatives	(26)	(26)	(26)	(36)	(63)	(63)	(63)
Amortissement du financement public reporté	(186)	(173)	(168)	(153)	(121)	(116)	(111)
	464	(538)	(565)	(590)	(432)	(471)	(327)
Contributions avec restrictions versées par des non-proprétaires (utilisées)	49	–	–	–	–	–	–
Variations du passif et de l'actif à court terme autres que l'encaisse	561	(89)	273	279	129	104	217
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	1 074	(627)	(292)	(311)	(303)	(367)	(110)
<b>Activités d'investissement</b>							
Achat d'immobilisations	(204)	(150)	(150)	(245)	(150)	(150)	(150)
<b>Activités de financement</b>							
Financement pour l'achat d'immobilisations :							
Crédit parlementaire	204	150	150	150	150	150	150
Indemnité du locataire	–	–	–	95	–	–	–
Augmentation (Diminution) de l'encaisse durant l'exercice	1 074	(627)	(292)	(311)	(303)	(367)	(110)
Encaisse au début de l'exercice	2 323	3 397	2 770	2 478	2 167	1 864	1 497
<b>Encaisse à la fin de l'exercice</b>	<b>3 397</b>	<b>2 770</b>	<b>2 478</b>	<b>2 167</b>	<b>1 864</b>	<b>1 497</b>	<b>1 387</b>

## ANNEXE A

### Principales conventions comptables

#### a) Modification de conventions comptables

L'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) a publié les trois nouvelles normes comptables suivantes, qui ont commencé à s'appliquer au Conseil au début de l'exercice en cours : Résultat étendu (« chapitre 1530 »); Instruments financiers – comptabilisation et évaluation (« chapitre 3855 »); Capitaux propres (« chapitre 3251 ») et Instruments financiers – informations à fournir et présentation (« chapitre 3861 »). Les chiffres correspondants des exercices antérieurs n'ont pas été retraités.

Le chapitre 1530 porte sur l'ajout du résultat étendu, qui comprend le bénéfice net ainsi que les autres éléments du résultat étendu (« AERE »), et qui correspond aux variations de l'avoir de l'actionnaire durant un exercice, résultant des opérations effectuées avec des non-proprétaires. La comptabilisation de ces apports n'a pas changé par suite de l'adoption de ce chapitre. La mise en œuvre de ce chapitre a entraîné l'inclusion dans les états financiers d'un état des résultats et du résultat étendu. De plus, les variations du cumul des autres éléments du résultat étendu (« CAERE ») sont présentées dans une nouvelle catégorie dans l'état de la variation de l'avoir de l'actionnaire et dans l'avoir de l'actionnaire dans l'état de la situation financière.

Ainsi que l'exigent les dispositions transitoires de ce chapitre, les AERE comprennent les variations des apports des non-proprétaires, et les chiffres correspondants de l'exercice antérieur ont été reclassés.

Comme l'exige le chapitre 3855, le Conseil a classé l'encaisse comme un actif financier détenu à des fins de transaction, évalué à sa juste valeur. Les créances sont classées comme prêts et créances. Les créditeurs et charges à payer sont classés comme autres passifs financiers. Les actifs financiers classés comme prêts et créances et les passifs financiers autres que ceux détenus à des fins de transaction sont évalués au coût après amortissement.

Le chapitre 3855 exige également que le Conseil fasse état des dérivés incorporés qui doivent être séparés du contrat hôte et qu'il les évalue à leur juste valeur. Les changements ultérieurs de la juste valeur des dérivés incorporés qui doivent être séparés sont comptabilisés en résultat dans l'exercice où les changements se produisent. Le Conseil n'a pas repéré de dérivés incorporés qui doivent être séparés du contrat hôte. Pour arriver à cette conclusion, il a examiné tous les contrats importants conclus depuis le 1<sup>er</sup> avril 2003 et qui sont toujours en vigueur.

Le chapitre 3251 établit des normes pour la présentation de l'avoir et de ses variations durant l'exercice. Par suite de la mise en œuvre de ce chapitre, le Conseil a présenté le CAERE comme un élément distinct de l'avoir de l'actionnaire et un total partiel des bénéfices non répartis, et ce, à l'état de la situation financière. La variation de l'avoir résultant des AERE est prise en compte dans l'état de la variation de l'avoir de l'actionnaire.

Le chapitre 3861 établit des normes pour la présentation des instruments financiers et indique l'information qui doit être fournie à leur sujet. Ce chapitre porte sur la communication d'information sur la nature des instruments financiers d'une entité et la mesure dans laquelle cette dernière les utilise, leur objectif commercial, les risques qui y sont associés ainsi que les politiques établies par la direction pour maîtriser ces risques. Cette information est incluse comme il convient.

## **b) Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au prix coûtant et l'amortissement est calculé selon la méthode linéaire fondée sur la durée de vie utile estimative des biens, comme suit :

Mobilier	5 ans
Matériel	4 ans
Améliorations locatives	durée du bail

## **c) Produits**

Les fonds reçus ou à recevoir au titre des droits des demandes d'évaluation de la conformité et la portion annuelle des droits d'accréditation sont inscrits comme étant des droits d'accréditation reportés et sont constatés à titre de produit de l'exercice pendant lequel ils sont gagnés. Les droits des demandes d'accréditation sont constatés comme produit au terme du processus d'évaluation et d'octroi de l'accréditation. Les droits annuels sont comptabilisés comme produit selon la méthode de l'amortissement linéaire sur l'ensemble de la période à laquelle s'appliquent les droits. Les fonds reçus ou à recevoir à l'égard des vérifications de l'évaluation de la conformité et les droits d'évaluation sont constatés au moment où les services en cause sont fournis.

Les redevances provenant de la vente de normes sont constatées comme produit au cours de l'exercice pendant lequel les ventes en cause surviennent.

Le recouvrement des charges engagées en vertu de l'entente relative au fonctionnement du Point d'information de l'Organisation mondiale du commerce et de l'Accord de libre-échange nord-américain (OMC/ALÉNA) est comptabilisé à titre de produit au moment où les charges connexes sont engagées.

Les apports assortis de restrictions versés par des non-propriétaires pour l'organisation de réunions ou conférences internationales sont inscrits au poste Autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce qu'il soit opportun de constater les montants à titre de produit. Les apports reçus pour l'organisation de réunions ou conférences internationales sont constatés à titre de produit au moment où les charges correspondantes sont engagées. Le Conseil administre également pour le compte d'une entité non affiliée un fonds inscrit comme élément de passif à court terme. Les apports reçus au titre de ce fonds et les charges correspondantes sont directement comptabilisés en regard de l'élément de passif.

## **d) Charges**

Les charges sont comptabilisées une fois que les biens et les services ont été reçus.

## **e) Crédits parlementaires**

Le gouvernement du Canada accorde des crédits au Conseil. La portion du crédit parlementaire affectée à l'achat d'immobilisations corporelles amortissables est enregistrée à titre de financement public reporté et est amortie selon la même méthode et sur la même période que les immobilisations corporelles connexes. La portion du crédit à l'égard de l'exploitation est inscrite à l'état du résultat étendu de l'exercice pour lequel il est approuvé.

## **f) Indemnités de vacances**

Les indemnités de vacances sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi respectives. Le passif au titre des indemnités de vacances est calculé aux taux de rémunération en vigueur à la fin de l'exercice, pour tous les crédits de vacances non utilisés accumulés par les employés.



### **g) Régime d'avantages sociaux**

Le Conseil parraine un régime d'avantages sociaux par l'intermédiaire d'un tiers fournisseur (soins de santé, soins dentaires, vie et invalidité de longue durée). Les cotisations du Conseil sont enregistrées au coût et sont incluses dans les charges liées au personnel dans l'exercice où elles sont engagées. Elles représentent l'obligation totale du Conseil à l'endroit de ce régime. En vertu des dispositions en vigueur, le Conseil n'est pas tenu de verser des cotisations pour tout passif non capitalisé de ce régime.

### **h) Avantages sociaux futurs**

Tous les employés admissibles cotisent au Régime de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. De son côté, le Conseil verse des cotisations correspondant au coût entier à titre d'employeur. Ce montant, actuellement un multiple de la cotisation obligatoire versée par l'employé, est susceptible de changer avec le temps en fonction des résultats du régime. Les cotisations du Conseil représentent l'ensemble de ses obligations en matière de régime de retraite et sont portées aux comptes de l'exercice durant lequel les services sont rendus. Le Conseil n'est pas tenu de verser une cotisation au titre de toute insuffisance actuarielle du Régime de retraite de la fonction publique.

### **i) Estimations de la direction**

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada oblige la direction à faire des estimations et à formuler des hypothèses qui influent sur le montant déclaré de l'actif et du passif à la date des états financiers, et sur les produits et les charges déclarés pendant l'exercice visé. La prévision de la durée de vie utile des immobilisations corporelles ainsi que le montant de certains passifs liés aux employés sont les éléments les plus importants qui font l'objet d'une estimation. Les chiffres réels pourraient différer des meilleures estimations de la direction à mesure que cette dernière dispose de renseignements additionnels.

### **j) Modifications comptables à venir**

Le 1<sup>er</sup> décembre 2006, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) a publié trois nouvelles normes comptables : les chapitres 1535, *Informations à fournir concernant le capital*, 3862, *Instruments financiers – informations à fournir*, et 3863, *Instruments financiers – présentation*. Ces normes sont entrées en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2007, et s'appliqueront donc au CCN à compter du 1<sup>er</sup> avril 2008.

Aux termes du chapitre 1535, l'entité doit : (i) spécifier ses objectifs, politiques et procédures de gestion du capital; (ii) fournir des données quantitatives sur ce qu'elle considère comme faisant partie de son capital; (iii) indiquer si elle s'est conformée à des exigences en matière de capital; (iv) si elle ne s'est pas conformée à ces exigences, faire état des conséquences de cette inapplication.

Les chapitres 3862 et 3863 remplacent le chapitre 3861, *Instruments financiers – informations à fournir et présentation*, modifiant et rehaussant les exigences en matière de divulgation et maintenant sans changements les exigences en matière de présentation. Ils accordent une importance accrue aux informations à fournir quant à la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers ainsi qu'à la façon dont l'entité gère ces risques.

## Annexe 1 :

# Stratégie canadienne de normalisation 2009-2012

## 1<sup>er</sup> BUT FAVORISER LES ÉCHANGES COMMERCIAUX ET LA SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS

---

- Objectif 1.1 Mettre au point des solutions et établir des partenariats en vue de restreindre l'entrée, la vente, la distribution et l'utilisation de produits non sécuritaires au Canada.
- Objectif 1.2 Inciter les petites et moyennes entreprises (PME) à participer en plus grand nombre aux travaux du SNN.
- Objectif 1.3 Encourager les partenaires internationaux à adopter les normes internationales et les méthodes internationales d'évaluation de la conformité et d'accréditation, et exercer sur eux une influence sur la scène mondiale.
- Objectif 1.4 Encourager le recours à la normalisation pour favoriser la coopération en matière de réglementation et la réduction des obstacles au commerce.
- Objectif 1.5 Accroître la participation des pays en développement aux activités de normalisation internationale qui s'inscrivent dans nos priorités nationales en matière de commerce et de développement.

## 2<sup>e</sup> BUT VEILLER À CE QUE LE SNN ÉVOLUE CONTINUELLEMENT POUR POUVOIR RÉPONDRE AUX BESOINS CHANGEANTS.

---

- Objectif 2.1 Renforcer le bassin des bénévoles du SNN.
- Objectif 2.2 Accroître les mécanismes et les sources de financement durables pour soutenir le SNN.
- Objectif 2.3 Améliorer l'aptitude du SNN à répondre aux besoins des intéressés.

---

### 3<sup>e</sup> BUT MIEUX FAIRE CONNAÎTRE LE SNN, EN ACCROÎTRE LA RENOMMÉE ET EN ENCOURAGER LE RECOURS ACCRU.

---

- Objectif 3.1 Mieux faire connaître le SNN aux gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et municipaux, les inciter à participer davantage à ses travaux et les encourager à accroître le financement qu'ils lui accordent.
- Objectif 3.2 Favoriser l'intégration dans le SNN du plus grand nombre possible d'intéressés.
- Objectif 3.3 Mieux faire connaître le SNN à l'industrie et l'encourager à participer davantage à ses travaux.
- Objectif 3.4 Mieux faire connaître le SNN aux établissements d'enseignement et les encourager à participer davantage à ses travaux.

### 4<sup>e</sup> BUT CERNER ET ÉTUDIER LES NOUVEAUX ENJEUX NATIONAUX AUXQUELS POURRAIENT ÊTRE APPLIQUÉES DES SOLUTIONS AXÉES SUR LES NORMES ET L'ACCREDITATION.

---

- Objectif 4.1 Repérer les possibilités de mettre en œuvre des solutions axées sur les normes et l'accréditation dans des domaines qui appuient les priorités du gouvernement.

## Annexe 2 :

# Sigles et acronymes

ACI	Accord sur le commerce intérieur
ACDI	Agence canadienne de développement international
A2LA	American Association for Laboratory Accreditation
AFNOR	Association française de normalisation
ALÉNA	Accord de libre-échange nord-américain
AML	Accord de reconnaissance multilatérale
APEC	Coopération économique Asie-Pacifique
APLAC	Asia Pacific Laboratory Accreditation Cooperation
APLMF	Asia Pacific Legal Metrology Forum
APMP	Asia Pacific Metrology Programme
ARM	Accord de reconnaissance mutuelle
BNQ	Bureau de normalisation du Québec
BPL	Bonnes pratiques de laboratoire
CAB	Bureau d'évaluation de la conformité de la CEI
CAIR	Comité des affaires internationales et régionales (un comité du CCN)
CANENA	Conseil d'harmonisation des normes électrotechniques des nations d'Amérique
CARICOM	Secrétariat de la Communauté des Caraïbes
CCC/CASCO	Comité consultatif canadien du Comité ISO pour l'évaluation de la conformité (un comité du CCN)
CCC/COPOLCO	Comité consultatif canadien du Comité ISO pour la politique en matière de consommation (un comité du CCN)

CCC/DEVCO	Comité consultatif canadien sur les questions relatives aux pays en développement (un comité du CCN)
CCCCom	Comité consultatif sur le commerce (un comité du CCN)
CCEC	Comité consultatif sur l'évaluation de la conformité (un comité du CCN)
CCN	Conseil canadien des normes
CCNor	Comité consultatif sur les normes (un comité du CCN)
CCNSP	Comité consultatif national sur la sécurité publique
CCOEN	Comité consultatif des organismes d'élaboration de normes (un comité du CCN)
CCPT	Comité consultatif des provinces et territoires (un comité du CCN)
CCR	Cadre de coopération en matière de réglementation
CDT	Centre de documentation technique
CEI	Commission électrotechnique internationale
CICP	Comité consultatif sur les intérêts des consommateurs et du public (un comité du CCN)
CNC/CEI	Comité national du Canada de la Commission électrotechnique internationale (un comité du CCN)
CNRC	Conseil national de recherches du Canada
COPANT	Commission panaméricaine des normes techniques
COPOLCO	Comité de l'ISO pour la politique en matière de consommation
DEVCO	Comité de l'ISO pour les questions relatives aux pays en développement
DIS	Projet de norme internationale
ÉGRE	Évaluation de la gestion des risques de l'entreprise
FDIS	Projet final de Norme internationale
IAAC	InterAmerican Accreditation Cooperation
IAF	International Accreditation Forum
IC	Industrie Canada
IEEE	Institute of Electrical and Electronics Engineers
ILAC	International Laboratory Accreditation Cooperation
ISO	Organisation internationale de normalisation
ISO/AG	Assemblée générale de l'Organisation internationale de normalisation
ISO/DEVCO	Comité de l'ISO pour les questions relatives aux pays en développement
ISO/TMB	Bureau de gestion technique de l'Organisation internationale de normalisation
JTC 1	Comité technique mixte (un comité ISO/CEI)
MAECI	Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada

NACLA	National Cooperation for Laboratory Accreditation
OMA	Ontario Medical Association
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMC/OTC	OMC – Comité des obstacles techniques au commerce
OTC	Obstacles techniques au commerce
PAC	Pacific Accreditation Cooperation
PALCAN	Programme d'accréditation des laboratoires – Canada
PASC	Pacific Area Standards Congress
PPS	Partenariat nord-américain pour la prospérité et la sécurité
SAC	Standardization Administration of China
SMB	Bureau de gestion de la normalisation de la CEI
SMQ	Système de management de la qualité
SNN	Système national de normes
TC	Comité technique de l'ISO ou de la CEI
TMB	Bureau de gestion technique de l'ISO
WG	Groupe de travail
ZLÉA	Zone de libre-échange des Amériques